Mercredi, 6 juin 1849. ÉDITION DU MATIN. 1re année. — N° 81.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 5 JUIN 1849.

L'AMNISTIE.

Maintenant que l'Assemblée législative est définitivement constituée, que le cabinet a été renouvelé ou replâtré, pour parler plus justement, va-t-on enfin s'occuper des grandes questions que la Constituante a laissées sans solution? Va-t-on donner enfin à l'opinion publique une légitime satisfaction en cédant au vœu tant de fois exprimé par le Peuple, et tant de fois répété par la presse démocratique?

Il faut que la question d'Amnistie soit mise la première à l'ordre du jour : chaque heure de retard serait une violation du plus respectable des droits : le droit de ceux qui souffrent.

L'amnistie, c'est le mot que doivent avoir à la bouche tous les élus du suffrage universel, c'est le terrain où tous les partis devraient se donner la main, loin des mesquines récriminations du passé et des haines personnelles.

L'amnistie, tel est le grand acte de justice et de fraternité qui seul peut ouvrir dignement à l'Assemblée législative une nouvelle carrière et la rendre véritablement populaire.

Pourquoi faut-il que les premières séances dont nous avons été témoins ne nous laissent que de tristes pressentiments? Mais, il faut bien l'avouer, il y a dans la droite de l'Assemblée un esprit de défi et de provocation qui nous donne pour l'avenir des craintes sérieuses. Jamais on ne s'écarta davantage du principe proclamé à la tribune par le maréchal Bugeaud : *La modération est le devoir des majorités.*

La majorité *honnête* semble, au contraire, avoir pris pour devise cette autre parole échappée à l'un de ses membres : « *Nous ne voulons pas vous céder.* »

C'est ce mot d'une signification puissante qui nous fait craindre une résistance obstinée et systématique à tout acte dont l'initiative aura été prise par la minorité.

Nous n'en avons déjà que trop de preuves. Il y a des hommes qui, sans s'inquiéter du juste ou de l'injuste, du bon ou du mauvais, sont décidés à résister à toute proposition, par cela seul qu'elle sera sortie d'une bouche républicaine.

Or, ce sera un grand malheur pour la France, si l'on transforme ainsi en misérable question d'amour-propre cette question d'amnistie, qui intéresse à la fois et l'honneur et l'humanité.

Le peuple s'est hautement prononcé, et il a exprimé, dès le jour de la première séance, ses justes réclamations. Si donc l'Assemblée se refuse à justifier ses espérances, c'est qu'elle voudra jeter un nouveau défi à l'opinion publique, c'est qu'elle aura pour but d'irriter les passions au lieu de les éteindre, d'exaspérer les masses au lieu de concilier les partis.

Qu'on y songe : l'obstination qu'on met à maintenir au pouvoir les apôtres d'une politique odieuse, les ennemis acharnés de l'indépendance italienne, les partisans de la paix à tout prix et surtout le sanglant provocateur de l'insurrection de juin, produit déjà sur les esprits une grande fermentation; que chaque député réfléchisse aux terribles conséquences du désespoir, avant de déposer dans l'urne le bulletin qui peut porter le deuil ou la consolation au sein de tant de familles malheureuses!

On prétend que l'ordre a été envoyé de Paris, ces jours derniers, à l'armée expéditionnaire d'attaquer Rome à outrance.

Nous ne voudrions pas affirmer que ce fait soit exact; nous ne savons pas si, dans le cas où il le serait, il surprendrait beaucoup de gens; mais nous dirons que, pour ce qui nous regarde, nous le trouvons très logique de la part des hommes qui sont au pouvoir, aussi logique qu'il l'est d'espérer des pommes d'un pommier et des épines d'un buisson.

Le malheur est qu'à toutes les branches de l'arbre républicain on ait laissé greffer des plants monarchiques, dont les fruits nauséabonds passent pour le produit de la sève populaire; il est vrai que l'étiquette juxtà-posée peut bien donner le change.

On se persuade que l'on est en République, et parce que la monarchie a modifié quelque peu son extérieur, qu'elle a donné à son chef le nom de président, qu'elle a mis au fronton de ses édifices une devise démocratique, la foule s'imagine avoir assisté à un changement radical et suprême, et les corrompus orléanistes l'entretiennent dans cette illusion, sous le voile de laquelle ils ourdissent activement leur trames coupables.

Que doit-on espérer de l'Assemblée législative? La réponse est fort difficile ; toujours est-il que le passé nous fait bien mal augurer de l'avenir; depuis 1830 nous n'avons assisté qu'à des transactions honteuses ; nous n'avons pas souvenance d'une seule décision qui ait prouvé que la majorité de nos Chambres se compose de gens de cœur ou d'hommes intelligents.

Un égoïsme lâche doublé d'ignorance et un respect misérable pour les traités de 1815 ; voilà la seule, l'éternelle exhibition de ces tristes eunuques qu'un hasard déplorable a faits hommes d'Etat.

Au moment même où nous écrivons ces lignes on nous apporte la nouvelle que nous donnons sous toutes réserves, qu'une des portes de Rome a été prise par nos troupes, et d'ailleurs le bruit courait hier, à la Bourse, que Rome avait été emportée d'assaut; quoi qu'il en soit de ces bruits, ils nous paraissent très vraisemblables, et d'autre part, nous sommes complétement édifiés sur toutes les interpellations possibles; leur résultat ne sera, comme d'ordinaire, qu'une réponse hypocrite, ou qu'un silence armé de prétextes, de la part de nos ministres.

En attendant, nos canons sont à l'œuvre; ils travaillent à éteindre à l'extérieur le rayonnement républicain, dont le foyer est à Paris dans toutes les âmes des hommes de tête et de cœur.

Nous éprouvons très réellement, quant à nous, des effets analogues à ce que l'on ressent dans certains cauchemars; on voudrait avancer, et je ne sais quelle force vient à clouer les pieds sur le sol, cependant on fait des efforts surhumains, on essaie de se porter en avant, on s'agite, on sue sang et eau, on reste en place.

C'est qu'en proclamant l'idée nouvelle, on a négligé de changer les ressorts; le char de la République est tiré en même temps *à hue et à dia* par des gens qui ne seraient pas fâchés de verser. Ainsi, tandis que la magistrature, que l'on avait laissée subsister, garde rancune de ses paniques et se satisfait par de petites vengeances, la diplomatie, menacée dans son existence, et redoutant la réalisation de la République, soit en France, soit à l'étranger, prend ses mesures en conséquence, combine des guet-apens et serre de plus en plus le tissu de ses réseaux d'intrigues.

Veillons donc de notre côté, car, il ne faut pas se le dissimuler, nous avons affaire à forte partie; nous avons contre nous tout ce qui aime le pouvoir sans la dignité, tout ce qui aime l'or, tout ce qui est rampant, tout ce qui est bigot, tout ce qui n'a pas le sens du mot *patrie*, tout ce qui a fait bon marché de la sainteté du serment, tout ce qui a blanchi dans la servilité, tout ce qui n'a pas de conscience, tout ce qui n'a pas de cœur; nous avons contre nous la majorité. L'esprit du Christ veut renverser les faux Dieux, et tout le paganisme proteste.

Les affaires ne reprendront pas.

Tous les bons citoyens, malgré la diversité de leurs opinions, désirent la reprise des affaires. Elle est demandée à grands cris par les journaux qui, sans avoir une politique bien décidée entre le bon et le mauvais principe de notre situation, entre le socialisme et la réaction monarchique et aristocratique, ont au moins le bon vouloir de la paix et de la conciliation. Nous l'appelons, nous aussi, de tous nos vœux. Mais nous n'y croyons pas et nous allons dire pourquoi.

Les comptes-rendus de la Banque de France sont le seul témoignage que nous ayons besoin d'invoquer. Le portefeuille de cet établissement soi-disant national est toujours en décroissance, ce qui veut dire que les transactions industrielles et commerciales sont paralysées. Si la Banque n'escompte pas, nous dit-on, ce n'est pas qu'elle refuse les bonnes valeurs, c'est qu'il ne lui en est pas présenté. Ceci d'abord n'est exact qu'à moitié. Les éliminations sont abondantes sur tous les bordereaux. Mais en admettant même comme un fait vrai que les bordereaux sont moins nombreux et le chiffre de ces bordereaux moins élevé, la mauvaise volonté de la Banque de France, sa résistance systématique au rétablissement de la confiance n'en seraient pas moins la cause principale de la stagnation du travail et de la recrudescence de la misère.

L'oligarchie financière est habile dans ses manœuvres et prend bien ses mesures pour combattre à couvert; mais ses secrets de coulisse, comme tous les secrets de ce genre, sont faciles à dévoiler. Tous ceux qui sont un peu au courant des affaires savent bien que les bordereaux n'arrivent à la Banque que par l'entremise des maisons particulières affiliées à cette congrégation diabolique de l'exploitation et de l'usure. De première ou de seconde main toutes les maisons qui donnent la deuxième ou la troisième signature exigée par la Banque dite de France lui appartiennent par affiliation. Quand les chefs de ces maisons ne sont pas eux-mêmes régents de la banque dite de France, ils sont actionnaires principaux et ne mettent pas en balance les diminutions de dividende qui peuvent résulter pour eux de la diminution des affaires, soit avec les considérations politiques qui leur imposent des sacrifices pour le maintien de leur domination, soit avec les profits d'un autre genre que leur assure l'agiotage sur les actions des diverses entreprises et de la Banque elle-même.

Lorsqu'il ne convient pas à ces financiers que les affaires reprennent, ils n'escomptent pas, et, lorsqu'ils n'escomptent pas, le portefeuille de la Banque diminue par la raison toute simple qu'il n'est pas alimenté par ses fournisseurs habituels et privilégiés.

Voilà toute l'explication du phénomène; voilà la cause intime de la misère; voilà le secret de cette dépendance terrible où la République se trouve placée à l'égard de ses plus dangereux ennemis.

Si la Bourse est le plus dangereux des clubs, comme nous l'avons dit et comme nous ne cesserons de le répéter, la Banque dite de France est la plus dangereuse des sociétés secrètes. Ses comptes-rendus publics n'expliquent rien et ne font rien connaître du fond des choses.

Le remède au mal est aussi simple que la cause en est désormais clairement indiquée. Le mal subsistera tant que la Banque dite de France sera la propriété particulière de quelques actionnaires, tant que les régents seront choisis parmi ses actionnaires, tant qu'il n'y aura pas incompatibilité légale entre la profession de banquier ou l'association même indirecte à une maison de banque ou d'insdustrie, et la fonction de régent ou administrateur de l'établissement national.

Séance de l'Assemblée.

La dissolution de la garde nationale de Châlons-sur-Saône a, comme l'avait annoncé hier le citoyen Menand, ouvert la séance. C'est une de ces acerbes mesures de l'administration Faucher, mesure que le citoyen Lacrosse s'est chargé de défendre, trouvant extraordinaire que l'on osât protester contre les ordonnances des ministres. Avant peu le citoyen Lacrosse sera de la force du citoyen Faucher en fait de théorie gouvernementale.

A propos des élections de l'Yonne vivement attaquées, le citoyen Léon Faucher est monté à la tribune pour défendre et les électioes et sa conduite ministérielle.

Comme d'habitude l'attitude provocatrice, l'amertume et l'outrecuidance des paroles de l'ex-ministre ont soulevé l'indignation de la Montagne.

Dans cette occasion, le citoyen Dupin a fait preuve d'un esprit de partialité qui ne saurait trop être signalé au blâme de tous les hommes de cœur. On dirait que le citoyen Dupin se fait un jeu des insultes qu'on prodigue aux démocrates de l'Assemblée, et que, par ces rappels à l'ordre, ces boutades épigramatiques, il veut leur faire expier le désappointement qu'il éprouve à vivre sous un gouvernement républicain. Sans prendre le citoyen Dupin plus au sérieux qu'il ne le mérite, nous dirons à la Montagne qu'il e t de son devoir de rappeler le président de l'Assemblée au sentiment des convenances, qu'il méconnaît trop souvent, comme elle y a rappelé déjà le citoyen Kératay.

A la tribune comme dans le *Moniteur*, lorsqu'il était ministre, le citoyen Léon Faucher a insulté la France et l'Assemblée. La France pour lui est peuplée d'hommes de désordre et d'anarchie, Paris est un foyer de conspirations, de sociétés secrètes et d'intrigues dont les fils sont entre les mains de quelques chefs de parti.

La France, à entendre le citoyen Faucher, serait une espèce de caverne de brigands peuplée d'hommes ne respirant que le sang, le vol et le pillage. Eh bien! quand le citoyen Faucher fait un tel tableau de la France, nous pouvons lui répéter le démenti que lui a adressé le citoyen Lagrange.

L'ex-ministre de l'intérieur sait aussi bien, que qui que ce soit à quoi s'en tenir sur cet épouvantail des sociétés secrètes.

Le citoyen Léon Faucher sait parfaitement qu'il n'existe à Paris que trois ou quatre tronçons de sociétés secrètes, servant de gagne-pain à ceux qui les ont formées, et que chacun de ces tronçons n'a pas une force de plus de cinquante hommes.

Le citoyen Léon Faucher sait encore que les documents publiés par son ordre ou avec sa permission dans la *Gazette des Tribunaux*, documents trouvés chez un membre d'une société que la police venait de découvrir, n'étaient qu'une œuvre individuelle, non collective, par conséquent sans portée, que cette société ne comptait pas soixant membres actifs, qu'elle n'avait aucune valeur aux yeux du parti démocratique et qu'elle ne pouvait avoir d'autre utilité que celle que lui a donnée le citoyen Faucher, d'autre but que d'effrayer les gens faibles et sans réflexion, en leur faisant croire que leur vie et leur fortune étaient en danger.

L'esprit français n'aime pas les longues et permanentes conspirations. S'il existait des sociétés secrètes dignes de ce nom, elles révèleraient bientôt leur existence dans la vie politique par des actes d'hostilité, et si depuis les journées de juin elles ne se sont pas révélées par des faits, c'est que la Révolution de février avait, par la puissance de la forme républicaine, détruit les conspirations secrètes, les sociétés occultes. Il y a mensonge latent ou complète aberration de l'esprit à toujours présenter les travailleurs comme conspirant envers et contre tous.

Depuis des siècles, le foyer de toutes les conspirations a été le pouvoir, qui a toujours été, lui, en état d'hostilité contre la liberté des Peuples, d'insurrection contre les tendances émancipatrices de l'humanité.

Que le citoyen Faucher le sache enfin, dans ces derniers temps ce n'était pas le Peuple qui conspirait c'était lui, ce n'était pas le Peuple qui ruinait le commerce et l'industrie en effrayant manufacturiers et commerçants, c'étaient les hommes d'ordre comme le citoyen Faucher; les conspirateurs et les hommes de désordre ce n'étaient pas les prolétaires, mais les hommes qui refusaient le capital à l'industrie, les hommes de désordre c'étaient encore les membres de la rue de Poitiers, les malthusiens de votre école, citoyen Faucher, les hommes qui dans tous les temps, à toutes les époques, ont voulu arrêter à leur profit la marche des sociétés vers un meilleur avenir.

Les conspirateurs, ce sont les hommes qui, depuis la destruction de la féodalité ou la formation de la société nouvelle, occupent toutes les issues du pouvoir, toutes les tables de la fortune ou du bien-être, qui se sont fait des armes de toutes les forces de l'intelligence et de la religion, de l'esprit et de la matière, afin de tenir le peuple éloigné d'eux, afin d'établir dans la société deux catégories d'individus bien distinctes, bien tranchées : les hommes actifs d'une part, les hommes passifs de l'autre côté.

Depuis des siècles, le peuple tourne autour du Paradis que lui cachent les conspirateurs; il demande à prendre sa part légitime de la vie, sa part de bien-être matériel, sa part des jouissances spirituelles et religieuses, et chacune de ces demandes est traitée de révolte.

Casimir Perrier l'a dit, après quelques mois de pouvoir, le gouvernement est une conspiration permanente de la minorité contre la majorité; eh bien, ce mot était personnifié aujourd'hui à la tribune par le citoyen Faucher.

Nous constaterons avec plaisir qu'en réfutant victorieusement le citoyen Faucher, le citoyen Crémieux a été plein d'esprit, de malice et de fine ironie, qu'il a cruellement maltraité l'ex-ministre, mais encore qu'il s'est ouvertement déclaré socialiste.

La discussion continuera demain sur les élections.

Un soldat de la liberté européenne, le citoyen Kersausie, vient d'arriver de Livourne, après avoir participé au mouvement italien dans la mesure de ses forces. Par suite des mesures anti-nationales prises par le gouvernement français dans la Péninsule, la cause de l'Italie lui a paru tellement compromise, en dépit des efforts héroïques de diverses populations italiennes et surtout des habitants de la ville éternelle, qu'il a cru devoir se porter sur un autre point où le mouvement révolutionnaire semble avoir aujourd'hui plus de chance de succès.

C'est sur les bords du Rhin que le citoyen Kersausie a résolu de se transporter avec la légion française qui tend à s'organiser dans nos provinces allemandes. Nous espérons que la démocratie française et sa presse lui prêteront leur concours pour la réalisation de l'idée qui enflamme aujourd'hui les populations de ces provinces. Il faut bien que la République songe à soigner ses propres intérêts sur tous les points, puisque sur chacun d'eux le gouvernement ne fait que le contraire de son devoir.

Le nouveau projet d'une Constitution pour l'Allemagne, concerté entre la Prusse, la Saxe et le Hanovre, ayant été publié avec le projet d'une nouvelle loi électorale pour l'empire, dans le *Moniteur prussien du* 51 mai, nous croyons devoir revenir une seconde fois sur cette question, en complétant ce que nous avons dit hier par un examen rapide des dispositions principales, qui se trouvent en contradiction avec la Constitution votée par l'Assemblée nationale allemande, le 28 mars dernier, à Francfort.

Ces clauses contradictoires ont toutes pour but de ménager, d'une part, les droits et les susceptibilités des petits souverains allemands existants, que l'Assemblée de Francfort ne se défendait pas de vouloir *médiatiser*, et d'autre part, d'assurer l'immutabilité de la nouvelle charte, tant par la nature des dispositions d'une nouvelle loi électorale, que par les conditions imposées à tout changement qu'il s'agirait d'y introduire plus tard.

Au lieu de créer un empereur d'Allemagne, dignité héréditaire que l'Assemblée de Francfort avait en vain offerte au roi de Prusse, le projet qui nous occupe investit ce souverain de la présidence héréditaire d'un collége de princes, où sa voix ne comptera que pour un sixième ; mais ce corps possédera le *veto* absolu au lieu du *veto* suspensif en matière législative.

Une foule de modifications de détail, introduites dans l'œuvre de Francfort par le projet prussien et relatives au pouvoir du chef de l'empire, découlent de l'idée mère que nous venons d'énoncer; nous ne nous y arrêterons donc pas, ayant hâte de parler des dispositions de ce projet par rapport à la composition de la diète.

Selon le projet, comme selon la Constitution de Francfort, la diète de l'empire sera composée de deux chambres; la première, dite des Etats, renfermera par moitié des plénipotentiaires des divers gouvernements, et par moitié des délégués des diverses assemblées représentatives existantes; la seconde, celle des mandataires du Peuple, proviendra, selon le projet prussien, d'*élections indirectes*, auxquelles n'auront à participer que *les citoyens payant un impôt direct, classés d'ailleurs en trois catégories, selon l'importance de la cote de leurs impositions*, tandis que, d'après la Constitution de Francfort, la chambre des députés devait être élue par *tous les citoyens âgés de 25 ans, par voie directe et sans aucune justification d'impôt payé.*

Si nous ajoutons que le projet prussien, pour qu'une modification quelconque puisse avoir lieu dans ces dispositions constitutionnelles, exige l'*assentiment des deux tiers au moins d'un complet des deux tiers de la totalité des membres de chacune des deux chambres, exprimé à deux fois à huit jours d'intervalle, et ratifié par le collége des princes*, nous aurons sans doute pleinement édifié nos lecteurs sur les précautions que Leurs Majestés d'Allemagne viennent de prendre dans la charte en question, contre tout changement radical pour l'avenir.

Nous ne mentionnerons plus que quelques-unes des dispositions du projet royal, qui nous paraissent devoir provoquer un très vif mécontentement chez tous les amis de l'unité et de la liberté de l'Allemagne. C'est ainsi que, dès le § 1er, la question du Schleswig, réservée dans la Constitution de Francfort, est mise entièrement de côté dans le projet prussien. C'est ainsi encore qu'au § 137, qui correspond au § 135 de la Constitution de Francfort, on n'a pas admis la disposition textuelle « *que la noblesse est abolie comme etat.* » C'est ainsi, enfin, que les ga-

ranties de la liberté de la presse sont bien autrement précisées dans le § 141 de la Constitution de Francfort, que dans le § 143 du projet de charte dont nous parlons.

Pour clore ces citations de détail, nous n'appellerons plus l'attention de nos lecteurs que sur la différence qu'il y a entre la disposition importante du § 195 de ce dernier, en vertu de laquelle, dans le cas d'une mise en état de siége, cette mesure ministérielle n'aura qu'à être soumise à la ratification des chambres, *si elles sont réunies, ou dès qu'elles le seront*; tandis que le paragraphe correspondant 197 de la Constitution de Francfort prescrit cette communication aux chambres, *sous peine d'annulation de l'état de siége*, ipso facto, *au plus tard dans les quinze jours*.

La circulaire suivante émanée de la 2e division du premier bureau du ministère de l'intérieur, a été adressée à tous les préfets.

Il faut que le gouvernement ait complètement perdu le sens national pour oser faire de pareilles recommandations à ses préfets. Ainsi, non-seulement il abandonne la cause des peuples, celle de la France, mais encore il s'efforce d'ôter à cette cause tous ses défenseurs!

Voici cette circulaire :

« Paris, 26 mai 1849.

» M. le préfet, un grand nombre de réfugiés allemands et polonais qui résident en France, cherchent à se rendre en Allemagne, pour y participer à des mouvements insurrectionnels ou *pour y fomenter la guerre civile*.

» Vous vous abstiendrez de leur délivrer des passeports ou des titres de voyage pour se rapprocher de la frontière, et si quelques-uns d'entre eux éludaient cette mesure de précaution, vous auriez soin de m'en donner avis.

» Je recommande particulièrement un redoublement de vigilance à MM. les préfets dont les départements sont voisins de l'Allemagne ou de la Suisse.

» Agréez, M. le préfet, etc.

» Le ministre de l'intérieur par intérim,
» T. LACROSSE.

» Pour expédition :
» Le secrétaire général,
» HERMAN. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

ATTAQUE DES FRANÇAIS CONTRE ROME. — On nous affirme à l'instant qu'une dépêche télégraphique vient d'arriver au gouvernement annonce que l'armée française, sous les ordres du général Oudinot, et forte de quinze mille hommes a attaqué Rome.

Le combat durait encore au départ de la dépêche.

BOMBARDEMENT D'ANCONE. — Le maréchal autrichien Wimpffen est arrivé devant Ancône avec son corps d'armée. L'escadre autrichienne commandée par l'amiral Dahlrupp est devant le port et tient la ville bloquée du côté de la mer.

D'après une nouvelle postérieure, les Autrichiens ont commencé le bombardement d'Ancône, le feu aurait été ouvert le 24 et continué le 25.

Nous avons avancé hier, d'après une correspondance de Trieste adressée à un journal italien, que les Hongrois s'étaient emparés d'Agram, capitale de la Croatie. Aujourd'hui nous ne recevons aucun journal de cette ville; ce qui paraîtrait confirmer cette importante nouvelle.

Le *Courrier de Varsovie* rapporte que l'empereur a visité les travaux des nouvelles fortifications qu'on construit aux environs de Varsovie. Ce n'est que par des nouvelles de cour, communiquées aux journaux de Varsovie, que le gouvernement russe trahit quelquefois les mesures de précaution qu'il prend dans ses provinces polonaises.

On nous rapporte que les deux envoyés extraordinaires de Bade et du Palatinat bavarois n'ont pu obtenir audience du président de la République. M. le ministre des affaires étrangères a refusé également de les recevoir.

Le général Welden attend, pour attaquer les Hongrois, que les Russes se concentrent dans les environs de Dukla, en Galicie ce qui ne pourra être exécuté que vers le milieu du mois de juin. On attend l'arrivée du prince Paskiewicz à l'armée auxiliaire pour le 8 juin. On dit qu'il va prendre le commandement des opérations.

Ainsi que nous le faisions pressentir hier, la flotte russe est arrivée dans les eaux du Danemark et elle stationne dans le Grand-Belt près de Nybourg.

On nous assure que le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique qui confirme les bruits répandus sur l'aliénation mentale dont serait atteint M. de Lesseps, notre envoyé à Rome.

De tous côtés on nous rapporte que la garnison de Paris est surchargée de service, et qu'en outre le gouvernement se préoccupe assez peu des conditions hygiéniques indispensables pour la préserver du fléau qui sévit principalement sur des agglomérations d'hommes. Cette indifférence est impolitique, nous dirions presque inhumaine. La mortalité, par suite d'absence de mesures efficaces, est considérable dans les masses, et l'armée, pour son compte, fournit un fort contingent au fléau. Nous appelons l'attention du gouvernement sur ce fait.

Hier, à l'Assemblée, M. le général Gourgaud a demandé qui est-ce qui appelait les membres de la droite *Cosaques*. Nous, répondrons-nous à l'ex-aide-de-camp de Louis-Philippe, et derrière nous la France!

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Bastia, 1er juin.

Le bateau à vapeur qui vient de Livourne est arrivé ce matin. Voici les tristes nouvelles qu'il nous apporte et dont malheureusement je ne puis pas douter.

Radetzki est à Florence.

Ancône est bombardée par les Autrichiens. Le fort de Malghera est tombé entre leurs mains et laisse Venise exposée à la famine.

M. de Lesseps a presque fui de Rome feignant de croire que sa vie était menacée!... Cette lâche conduite révèle un plan bien arrêté d'avance de livrer Rome à un nouvel assaut en présence de l'armée autrichienne. Rome peut-être va tomber accablée par les impériaux et les Français ; mais cette horrible catastrophe sera due entièrement au gouvernement actuel de la France. Voilà comment il exécute la constitution et les ordres de l'Assemblée.

Marseille, 2 juin.

Une lettre de Belgique, en date du 24, porte que dans le corps expéditionnaire autrichien qui attaque dans ce moment à Ancône il se trouve 8,000 Piémontais!

Une lettre de Barcelonne annonce que l'Espagne fait des armements considérables et qu'un grand corps d'armée garnira sous peu la frontière des Pyrénées. Si ce fait est exact, il n'a pas besoin de commentaires. Selon moi, cela signifierait que le gouvernement de Madrid vient de recevoir l'ordre des cours du Nord de tenir prêt son contingent.

Florence, 26 mai.

... Hier vendredi, 25 courant, 18,000 Autrichiens, sous le commandement du général d'Aspre, ont fait leur entrée à Florence : ils n'ont laissé qu'une garnison de deux bataillons à Livourne. On peut donc considérer, à l'heure qu'il est, toute la Toscane comme au pouvoir des Autrichiens. D'Aspre déclare, dans sa proclamation, qu'il vient en ami, se conformant au désir du grand-duc lui-même, pour rétablir son gouvernement légitime. Les Autrichiens se préparent à envahir le territoire de la République romaine sur toute la ligne, et les soldats proclament hautement qu'ils marchent contre les Français.

Il est clair que Léopold ne gouverne plus que de nom, et cette assurance, donnée par son fidèle agent Serristori, ancien serviteur de la Russie, que la constitution promulguée en 1846 serait intégralement conservée, n'est qu'une promesse en l'air, car l'Autriche ne le souffrira pas. Le bruit court déjà qu'on a proposé à Léopold d'abdiquer en faveur de son fils, qui règnerait sous la régenee de sa mère.

La nouvelle de la marche des Autrichiens sur Ancône et sur Rome est authentique....

Nous avons reçu hier la lettre suivante que le défaut d'espace ne nous a pas permis de publier :

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro d'hier, vous reproduisiez un article des journaux anglais, qui disent qu'une enquête a été ordonnée par le premier ministre anglais, pour savoir s'il était vrai qu'un acte de cannibalisme eut été commis dernièrement à Ballinrobe, à l'ouest de l'Irlande. Vous rapportez, d'après le ministre, que cet acte a eu effectivement lieu, non pas à Ballinrobe, mais à quarante milles de là, et en outre, pas dernièrement, mais au mois de janvier, par un individu qui ne se trouvait pas dans la dernière des misères, mais bien par un domestique de ferme régulièrement employé, et dont l'appétit est des plus voraces.

Cette version est entièrement fausse; l'enquête a été faite sous un état de siége, et la réponse a été dictée d'avance par des hommes de police. L'acte de cannibalisme a eu réellement lieu au mois d'avril, non par amour pour la chair humaine, mais bien par suite de manque de nourriture. Vit on jamais un tel acte dans tout autre temps? Mais il n'est pas permis en Irlande de contredire les paroles du gouvernement anglais?

L'autre jour encore on a trouvé une pauvre femme qui, étendue dans une fosse, y attendait la mort, et les journaux anglais ont rapporté que c'était un voleur. Il se commet des crimes révoltants à *côté* de la nation la plus civilisée du monde; mais toutes les insultes, toutes les calomnies de l'Angleterre ne réussiront pas à tenir un voile éternel sur ce qui se passe dans ma malheureuse patrie. L'Irlande ôtera le masque à ses bourreaux qui se disent cependant chrétiens.

Salut et fraternité.

UN PROSCRIT IRLANDAIS.

On nous remet la circulaire suivante, avec prière de l'insérer.

Nous adhérons à cette demande sous toute réserve du jugement que nous aurons à porter ultérieurement sur cette œuvre.

Aux membres des associations ouvrières et aux ouvriers socialistes.

Citoyens,

Lorsque les travailleurs eurent la preuve que le gouvernement et la constituante, loin de rien faire en faveur des idées sociales, reculeraient à cet égard dans toutes les ornières du passé, ils résolurent de commencer à réaliser par eux-mêmes l'œuvre de leur émancipation.

La tentative pouvait paraître insensée aux caractères routiniers et aux intelligences orgueilleuses. En effet, nous ne possédions rien, nous n'avions ni instruction, ni expérience des affaires commerciales; nos associations issues d'un mouvement révolutionnaire, cimentées seulement par la misère et par la haine de l'exploitation, devaient naturellement être confuses, agitées, et ne pouvaient avoir ce caractère d'ordre et de régularité qu'ont les établissements industriels fondés dans les circonstances ordinaires, et sur des bases expérimentées depuis longtemps. .

Nous marchâmes pourtant, et le succès dépassa nos espérances; en quelques mois des centaines d'associations fraternelles furent établies, et grâce à la solidarité qui unit tous les socialistes, elles peuvent se multiplier encore, certaines que la demande du travail s'accroîtra dans la même proportion.

Une première étape, l'abolition du salariat, est donc franchie sur la route de l'organisation sociale de l'avenir; mais il ne faut pas nous arrêter, sous peine de tomber dans la concurrence anarchique des associations ou bien de retourner aux corporations despotiques de l'ancien régime.

Les corporations ne sont qu'une sorte d'individualisme collectif bien éloigné des vrais principes du socialisme.

La plupart des associations ont adopté le principe de l'égalité de répartition, mais ce principe, fût-il sincèrement réalisé dans le sein de chaque association particulière, il ne l'est plus que d'une manière dérisoire dès que d'une part les uns restent chargés du soin d'une famille nombreuse, tandis que les autres n'ont nulle charge, et que, d'une autre part, dans certaines industries le gain est plus ou moins élevé que dans d'autres.

L'égalité ne régnera sur la terre que lorsqu'elle sera la compagne inséparable de la fraternité.

Il faut donc que l'association, comme une famille commune, se charge de l'éducation des enfants de ses membres. Il faut que le manœuvre ait les mêmes droits que l'architecte dans la décision des affaires sociales et dans la répartition; ce n'est qu'ainsi que l'on est véritablement associés et frères.

De plus, nous n'aurons que l'égalité dans la misère, si nous ne nous associons pas pour la consommation aussi bien que pour la production, et si nous ne réunissons pas en un seul faisceau toutes nos forces éparses dans les associations isolées.

Nous proposons donc qu'un même acte de société réunisse tous les travailleurs socialistes, et que les diverses industries ne se distinguent entre elles que par des règlements particuliers.

Dans cette association générale, chaque membre, selon son aptitude et ses facultés, pourra, au besoin, changer de travaux et d'occupations. Il y a peu d'industrie, qui n'offrent une saison de presse et une morte-saison; la première est une grande cause de fatigue pour les travailleurs, la seconde est une cause de ruine. Ces deux inconvénients disparaîtront à l'instant même où les travailleurs de tout genre, même ceux de l'agriculture, se réuniront en une seule association et un seul intérêt. Ceux qui chômeront dans leur état, aideront ceux qui seront pressés, et trouveront toujours, on le conçoit, à s'occuper à quelque chose d'utile, soit d'une manière, soit de l'autre; nous aurons continuellment du travail, et tout le monde, pouvant être employé fructueusement, l'association pourra toujours admettre de nouveaux membres.

Quoique sans capitaux en commençant, bientôt nous aurons créé nous-mêmes un capital social qui assurera la prospérité de notre société et la sécurité de nos vieux jours.

L'association produira toutes choses, et chaque associé recevra, selon ses goûts, et au prorata de sa part dans les bénéfices de la société, lesquels bénéfices seront répartis également entre tous.

En résumé, citoyens, selon nous, de la réunion de tous les genres de producteurs en une seule association générale il résultera immédiatement de notables avantages : d'abord le rapprochement des véritables socialistes en un point de ralliement sympathique pour les socialistes de l'extérieur, en un centre d'action et de progrès où l'éducation et les beaux-arts trouveront leur place.

Ensuite, une augmentation de la richesse sociale qui permettra aux travailleurs de passer de la gêne à l'aisance, tout en améliorant sans cesse leur condition intellectuelle et leur bien-être moral.

Notre société sera cosmopolite; elle s'étendra partout; elle tendra à la République universelle.

Si vous jugez convenable, citoyen, de nous accorder votre adhésion, nous vous prions de nous la faire parvenir, *franco*, d'ici à huit jours, à l'Association des travailleurs, 30, Chaussée Clignancourt, barrière Rochechouart, afin que, dans une réunion définitive à laquelle nous aurions l'honneur de vous convoquer, nous puissions adopter un premier ensemble de résolutions.

Salut fraternel,

Ce 3 juin 1849.

Ont signé les citoyens Pialoux, Simon Regnier, Grout, Lefebvre, Thréheux, Naudin, Alliot, Nap. Bazin, etc. fondateurs de l'association des cuisiniers, barrière Pigale et du Maine; Burnet, Cannet, Joseph, Perrot, Denis, Vallière, etc. fondateurs de l'association des travailleurs; Cherdon, de celle des instituteurs; Levecque, de celle des menuisiers; Lecomte, charpentier; Lavergne, bottier et fondateur du Jardin de la Liberté; Lachet, tailleur; et les citoyennes Gay, fondatrices de l'association des lingères; Sébert, de celle des pharmaciens et des herboristes; etc.

Un prince honnête homme.

Meiningen, 26 mai 1849.

Avant de vous entretenir de la politique générale, je veux vous dire quelques mots de notre petit pays de Meiningen qui fait honte à de bien grands pays par sa magnifique entente de l'époque où nous vivons, par le patriotisme éclairé du souverain et de son Peuple, et par le dévoûment de tous; non-seulement aux intérêts de la chose publique, mais à ceux plus généraux de la grande patrie allemande. Vous allez en juger.

Depuis plusieurs mois, comme je vous l'ai déjà écrit, les États rassemblés discutaient la question du domaine, question grave, et parce que le pays n'est pas riche, et parce que le souverain qui déjà, avant Février de l'an passé, avait cédé à l'Etat tous ses biens privés, se voyait ainsi à la merci de la générosité de son Peuple.

Bien des fois des tentatives furent faites auprès de lui pour qu'il tranchât la question à la façon des autres Etats réactionnaires allemands, c'est-à-dire par l'épée, en dissolvant les chambres et en frappant du fer ceux qui oseraient résister, il le pouvait, il avait en main la force armée, la force brutale, il avait le Prussien à quelques lieues et à ses ordres; mais il fallait massacrer les trois quarts de la population toute démocratique et républicaine; son cœur noble et généreux s'est refusé à cette horrible exécution; il a voulu ne rien devoir qu'à la libre volonté de son peuple; il a eu raison, raison devant l'humanité, raison devant Dieu; avant-hier tout a été terminé.

Le peuple s'est montré aussi généreux et peut-être plus qu'il ne le pouvait; le prince n'est pas resté en arrière, il a fait toutes les concessions possibles : trêve aux dissenssions intérieures, vive la grande patrie allemande! telles étaient les paroles qui se trouvaient dans toutes les bouches; l'exemple du patriotisme des Meiningiens aura un grand retentissement dans toute l'Allemagne, puisse-t-il être suivi!

Mais un fait inouï au temps où nous vivons et qui fera bien honte à vos Français est venu mettre le comble à la joie publique.

Des malheureux détenus politiques gémissaient dans les fers; le peuple les avait oubliés; pas une voix ne s'était élevée en leur faveur! C'est le souverain qui est venu lui seul jeter, au milieu de l'allégresse publique, ce grand mot: *Amnistie, amnistie complète* pour tous les détenus politiques, amnistie, amnistie complète pour tous les délits de chasse.....

Qu'en dites-vous, cher ami? ils sont rares par le temps qui court les princes de cette trempe, et vous ne serez pas fâché, j'en suis sûr, que je vous aie parlé de tout cela en long et en large. Il n'y a plus rien de petit aujourd'hui; le bon exemple et le courage ne sont pas chez les plus grands. Maintenant que la question ministérielle est violée, on ne perd pas du temps.

Hier déjà, une grande réunion a eu lieu où assistaient des délégués de toutes les villes et des villages environnants, afin de former des corps francs pour défendre la Constitution et l'Assemblée nationale. C'est un peu tard et inutile, car l'Assemblée s'est enfuie en partie; il ne reste que la Constitution à défendre et le principe. Ces réunions se passent dans le plus grand ordre et le calme le plus parfait; aussi rien de plus extraordinaire que notre position au milieu de ce volcan. Nous sommes comme dans une île au milieu de l'Océan déchaîné. De toutes parts, les vagues furieuses se précipitent contre le rocher qui nous protège; mais elles s'y brisent sans l'ébranler. C'est que ce rocher, c'est le véritable amour de la patrie et de la liberté.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle, plusieurs nominations à diverses places de la magistrature.

ETATS GERMANIQUES.

Bourse de Francfort du 2 juin. — Autriche, action de banque, 1088, A; obligation 5 0/0, 73 3/4 A; idem, 4 0/0; 57, A; idem 3 0/0, 42 1/2, A; idem, 2 1/2 0/0, 39 A; Francfort, emprunt de 1839 3 1/2 0/0, 92 1/2 A; idem de 1846, 3 1/2 0/0, 89 1/2 Hollande intégrales 2 1/2 0/0 49 1/2 A; Pologne, obligation de 300 florins; 97 1/2 A; idem de 500 fl., 4 0/0, 72 1/8 A.

Bade. — CARLSRUHE, 3 *mai*. Les nombreux membres du gouvernement provisoire badois ont décidé avant-hier de choisir parmi eux un gouvernement composé seulement de sept membres, afin de donner plus de force à l'action gouvernementale. Les citoyens Brentano, Goegg, Fickler, Peter, Sigel sont nommés membres définitifs. Le gouvernement ainsi constitué, a publié le même jour une proclamation dans laquelle il demande l'appui des Allemands et indique le but de l'insurrection : l'exécution de la Constitution allemande non-seulement dans le pays de Bade, mais aussi dans toute l'Allemagne. Il annonce en même temps qu'une assemblée des représentants badois est convoquée pour le 10 juin.

Bavière. — MUNICH, 30 *mai*. — Le conseil d'Etat a tenu hier une séance. On y a décidé, à la demande de l'Autriche, que son gouvernement, de concert avec celui de Bavière, protestera contre l'intervention de la Prusse dans le Palatinat.

Des mouvements de troupes autrichiennes ont lieu dans la province de Salzbourg jusqu'à Bregenz; on croit que les Autrichiens, réunis aux Bavarois, interviendront dans le Palatinat et dans le grand-duché de Bade. (*Mercure.*)

KAISERSLAUTERN, 30 *mai*. — Le Palatinat et Bade ont nommé un gouvernement central, composé de trois personnes et qui a son siége à Manheim pour les affaires militaires, financières et politiques des deux pays. Le Palatinat nomme un membre et Bade deux.

Wurtemberg. — STUTGARDT, 1 *juin*. — Tous les jours 100 à 200 soldats passent la frontière badoise pour se joindre aux insurgés. On les reçoit là-bas au son de la musique et avec d'autres manifestations de joie.

PRUSSE.

On lit dans le *Moniteur prussien* du 2 juin :

« Les gouvernements de la Prusse, de la Saxe et du Hanovre ont conclu l'arrangement suivant au sujet de la fondation d'un tribunal arbitral provisoire pour l'état fédéré :

» Le tribunal sera composé de sept juges. La Prusse en nommera 3, le Hanovre 2, la Saxe 2.

» Le tribunal siége à Francfort. De son ressort seront les différends politiques et de droit privé entre les états alliés; les différends sur la succession au trône, la capacité de régner et la régence dans les états; les différends entre les gouvernements alliés et les représentations; les plaintes des sujets au sujet de la violation de la Constitution; enfin il jugera les ministres des états alliés accusés pour affaires politiques. »

POLOGNE.

THORN, 28 *mai*. — Tout le monde s'accorde ici à dire que les dispositions des troupes russes envoyées pour porter des secours à l'Autriche sont tout à fait contraires aux projets du gouvernement russe. Les troupes sont parties mécontentes de ce qu'on les employait dans l'intérêt des Autrichiens qu'elles n'aiment pas et contre les Hongrois avec lesquels elles sympathisent. Si ce qu'on dit est vrai, on sera bientôt surpris d'apprendre que les Russes passent du côté des Hongrois. Dans le royaume de Pologne et dans les autres provinces russes de l'ancienne Pologne tous les hommes capables de porter les armes sont enrégimentés et il ne serait pas étonnant qu'ils fussent les premiers à augmenter les forces des Hongrois, car tous les Polonais sont enthousiasmés au plus haut degré pour la cause hongroise.

(*Gazette nationale.*)

HONGRIE.

Debreczin, le siége actuel du gouvernement hongrois et de Kossuth, est une ville de 60,000 habitans. Kossuth est un homme de manières très simples et ennemi du luxe, contrairement aux habitudes de ses compatriotes. Le comité hongrois allemand, à New-York, lui avait envoyé un attila (costume hongrois), richement brodé et un kolpak (bonnet), d'une grande richesse. Le comité polonais-français à Lyon lui a fait parvenir une épingle en diamants, et une association de dames, Georges Sand, à ce qu'on dit, en tête, a prié sa femme de recevoir un collier en or, avec des médaillons très précieux.

Tous les présents qu'on a faits Kossuth lui sont chers, mais il ne les porte pas, il n'a qu'un sabre d'honneur qu'il ceint toutes les fois qu'il se rend à l'Assemblée nationale. Ce sabre lui a été offert comme témoignage de reconnaissance *pour le service qu'il rend à la liberté européenne*, par la légion polonaise, lors de la nomination du général Bem au commandement de la Transylvanie.

(*Gazette de Presbourg.*)

— La défaite du corps autrichien commandé par Jablonowski se confirme. Ce corps a été envoyé vers les bords de la Waag pour y faire une reconnaissance. Il était composé de la brigade de Perin et de la division de Herzinger L'affaire a eu lieu près de Freistadt, et la perte des Autrichiens a été très-considérable. Un corps volant autrichien, commandé par le major Grosbois, a eu le même sort et dans les mêmes environs. La *Gazette de Vienne* elle-même en parle, quoiqu'elle n'y attache pas une grande importance.

PRESBOURG, 28 *mai*. — Une lettre de Tyrnau annonce l'arrivée de 20,000 Russes dans cette ville. Ils forment l'avant-garde d'une force plus considérable qui doit se diriger vers la rivière Gran, sur la rive droite du Danube, tandis que d'autres corps russes prendraient l'offensive du côté des Carpathes orientales contre les plaines de la Hongrie.

Les Hongrois se retirent sur la rive gauche du Danube et dans l'île de Schütt, sans vouloir accepter des combats plus sérieux. Songeraient-ils à recommencer leur ancienne tactique, et tomber plus tard subitement avec des forces supérieures sur les corps moins nombreux, ou voudraient-ils prolonger la guerre à l'infini? (*Gazette d'Augsbourg.*)

Croatie. — AGRAM, 9 *mai*. — La nouvelle loi sur la presse publiée par ordre du ban Jellachich, mécontente ses anciens admirateurs eux-mêmes. Outre le cautionnement, la responsabilité des journaux y est extrêmement aggravée.

Dans les délits contre le gouvernement toutes les personnes qui concourent soit à la rédaction, soit à l'impression du journal sont passibles de peines très sévères. Il a inventé même un délit inconnu jusqu'à présent dans le code pénal des autres pays, *le délit du mépris des nationalités*. C'est la nationalité autrichienne que le ban prend sous sa protection.

AUTRICHE.

VIENNE, 25 *mai*. — Nous pouvons enfin affirmer d'une manière positive que les Russes ont été battus par Dembinsky. Une lettre des frontières de la Gallicie, que nous avons sous les yeux, rapporte que tous les chevaux du pays avaient été pris pour le transport des Russes blessés. Que l'on ajoute à ce fait le silence absolu des journaux véridiques de Vienne, auxquels il est défendu, sous les peines les plus sévères, de rapporter les faits relatifs aux événements du théâtre de la guerre, et l'on ne doutera plus un instant qu'un bataille sanglante n'ait eu lieu entre les troupes impériales et l'armée hongroise, puisqu'il y a 1,500 Russes blessés et que l'avantage est resté du côté de Dembinski.

En effet, la nouvelle de la bataille n'a pu manquer d'arriver à Viennne; et si elle avait eu un résultat favorable à la cause autrichienne, la *Gazette de Vienne*, assurément, n'aurait pas manqué d'en informer les fidèles sujets de S. M. l'empereur. Mais, hélas! comment annoncer la défaite du tout-puissant allié, lorsque l'autorité militaire fait même saisir le rapport officiel de la prise de Bude? Triste pays, triste puissance qui invente des victoires, qui nie ses défaites, qui ne vit au jour le jour que de mensonges et de supercheries! (*Correspondance particulière.*)

— Les frontières de la Moravie du côté de la Hongrie sont complétement fermées; tout commerce entre les deux pays est interdit depuis le 21 mai.

Les avant-postes russes ont pris le 18 maitrois espions, dont un, habillé en femme, a été immédiatement pendu. Jusqu'au 20 mai, 28,000 Russes étaient arrivés à Hradisch et dans ses environs, et chaque jour il y en arrive encore. Cette colonne se concentre visiblement pour ne commencer ses opérations que lorsqu'elle sera complète.

On assure qu'une armée considérable hongroise est concentrée près de Hrozinka, Jablunka et Liska, et qu'elle est prête à livrer une bataille aux Russes, aussitôt qu'ils essayeront de franchir la frontière hongroise. Les cercles de Prerau et de Hradisch, en Moravie, et de Teschen, en Silésie, sont déclarés en état de siége. Le gouvernement, en décrétant cette mesure, la justifie par les tentatives qui avaient été faites pour détourner les soldats de leurs devoirs, et par les efforts qu'on faisait pour entretenir parmi eux des relations avec les insurgés hongrois.

(*Feuilles constitutionnelles.*)

— Les finances de l'Autriche ne se trouvent pas dans un état florissant. Dans les quatre mois, du 1er novembre 1848 au 1er mars 1849, le revenu était de 29 millions de florins,

tandis que les dépenses s'élevaient à 59 millions. Le déficit de 30 millions a été couvert par la banque.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 1er *juin*. — Les journaux ministériels confirment les nouvelles que nous avons annoncées sur les prétentions de l'Autriche et les demandes de la France. Ils ne s'accordent pas sur le parti à prendre dans un moment si solennel. L'un pense qu'il faut temporiser, un autre au contraire tend à la France une main amie et dit nettement que sa place est au golfe de la Spezzia. Les différentes opinions de ces journaux sont l'image des divergences qui existent parmi les membres du cabinet. Ceux-ci, qui, il y a encore à peine quelques jours, auraient voulu conclure la paix avec l'Autriche, maintenant allèguent que nos liens avec elle sont trop intimes pour pouvoir tout d'un coup nous lier avec une puissance qui est son ennemi.

Ils ajoutent que l'heure de la guerre européenne n'a pas encore sonné, et animés d'un faux point d'honneur et d'une stupide prudence, ils veulent temporiser. Ceux-là, plus clairvoyants, pensent que la temporisation c'est la mort, et poussent à une détermination vigoureuse. Quel parti sera adopté? Nous l'ignorons. Ce que nous affirmons, c'est qu'un retard de quelques jours peut être la perte de notre pays.

—La *Gazette officielle* publie un décret qui étend l'amnistie accordée aux Génois, aux citoyens de Lerici, Recco, Chiavari.

Vénétie. — PADOUE, 28 *mai*.—Le fort de Malghera ne s'est pas rendu, la garnison l'a abandonné après avoir mis le feu aux mines qui avaient été pratiquées pour le faire sauter.

Les grandes chaleurs et les émanations pestilentielles des marais au milieu desquels Malghera est situé ont été la cause de cette détermination. Les fièvres sévissaient avec tant de force qu'on fut contraint de se réunir en conseil de guerre pour savoir si on devait continuer la défense, le conseil décida qu'il fallait abandonner cette position bonne tout au plus à protéger les sorties.

Les canons et tous les bagages furent transportés à Venise, et on jeta dans la lagune tout ce que l'on ne put pas transporter; on plaça ensuite des sentinelles, on alluma des mèches communiquant à trois poudrières, et celles-ci sautaient en l'air peu de temps après que la garnison était sortie en bon ordre de Malghera, et rentrait à Venise. Il ne reste au pouvoir des Autrichiens qu'un monceau de pierres. Cet événement a eu lieu dans la journée du 26.

Les Vénitiens, craignant que la lagune ne pût servir aux Autrichiens pour y construire des travaux d'approche qu auraient incommodé la ville, ont fait sauter huit arches de ce pont, qui tiennent à la terre ferme; déjà du côté de Venise on avait fait sauter cinq arches.

Pour empêcher les Autrichiens d'approcher du pont, on a équipé et mis à la mer cent pirogues armées de quatre canons, dont un à la Paixhans.

Toscane. — FLORENCE, 29 *mai*.—Le commissaire extraordinaire comte Serristori a publié un décret du grand-duc, qui nomme pour ministres MM. Baldasseroni, Landucci, Capoquadri, le duc de Casigliano, Mazzei, Boccella et de Laugier; ce décret est daté de Naples.

Aussitôt qu'ils ont été nommés, les ministres se sont hâtés de dissoudre la garde nationale de cinq communes, et ont promulgué un décret pour abolir les couleurs italiennes et rétablir le drapeau et la cocarde de la Toscane. On ne pouvait pas attendre des mesures plus nationales de la part de ministres nommés sous l'influence de l'Autriche.

Hier matin à 9 heures a été célébré dans l'église de Saint-Croce une messe commémorative de l'anniversaire des Italiens morts victorieusement à Curtatone et à Montanara, le 29 mai 1848, en combattant pour l'indépendance italienne.

L'église était dépourvue de toute pompe, la messe était une messe basse, l'appareil était humble comme notre destin.

Beaucoup de jeunes gens au maintien grave et douloureux, parmi lesquels on remarquait ceux qui avaient pris part à ce fait d'armes, assistaient à cette cérémonie.

L'angoisse des esprits se peignait sur le visage des assistants qui semblaient regretter que le sang répandu dans les champs de la Lombardie ait été versé inutilement pour la sainte cause de l'Italie.

République romaine. — On lit dans la *Gazette de Bologne*, journal du général Wimpffen.

Les troupes autrichiennes parties pour Ancône, sous la conduite du maréchal Wimpffen, ont poursuivi leur marche sans interruption et sans rencontrer aucun obstacle; elles sont entrées pacifiquement à Imola, et le 19 elles étaient à Faenza avec beaucoup de joie, d'où elles ont poursuivi leur route pour Forli, où à leur arrivée il a été installé une junte provisoire sous la présidence du marquis Albicini; dans les villes occupées la force armée est confiée à un nombre déterminé de citoyens sous la responsabilité de chefs nommés par le maréchal.

Cesena a été occupée le 21. Les troupes impériales sont arrivées à Rimini dans la journée du 22.

Le principaux républicains s'étaient partout enfuis à l'approche des troupes vidant les caisses et emmenant des otages. Ils semblaient décidés à opposer une vive résistance à la Cattolica; mais il n'en a pas été ainsi, bien que les ponts eussent été détruits et les routes coupées. L'avant-garde autrichienne, qui avait pris son chemin par les montagnes afin d'attaquer les ennemis à la Cattolica, ne trouva aucun obstacle, et, poursuivant sa route à marche forcée, arrivait à Pesaro deux heures après que les républicains l'avaient évacuée.

Deux bricks autrichiens qui faisaient voile pour Ancône ont été signalés à Rimini. Le quartier général avait été transporté à Pesaro le 22, de là l'armée impériale marchait sur Ancône, où le maréchal Wimpffen demanda et obtint la remise des otages qui étaient au pouvoir des républicains; ces otages se sont mis sous la protection du pavillon français et se sont réfugiés à bord du *Panama*.

Aujourd'hui mardi, les correspondances et les journaux de Rome ne sont pas arrivés à Paris, sans doute à cause du dimanche ou de la Pentecôte.

Etat napolitain.—Par ordonnance du préfet de police, en date du 18 mai, il ne pourra être établi aucun cabinet de lecture sans l'autorisation de la Préfecture de police; mais tout individu régnicole, majeur, et jouissant de ses droits civils et politiques pourra obtenir cette permission. Les propriétaires de ces cabinets sont tenus de présenter au commissaire de leur quartier la liste de journaux qu'ils reçoivent. Il leur est expressément défendu de tenir les ouvrages qui offensent directement la religion, la morale, l'ordre public, le roi, la famille royale, les souverains étrangers et leurs familles, ainsi que les feuilles étrangères dont l'introduction dans les Etats est interdite.

Les cabinets de lecture devront rester ouverts d'avril en septembre depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, et d'octobre jusqu'en mars depuis neuf heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Les agents de police pourront entrer librement dans ces cabinets quand ils le jugeront convenable. Les propriétaires des cabinets déjà existants devront se conformer à ces dispositions dans le terme de huit jours. Les contrevenants encourront les peines de police et l'interdiction immédiate de l'exercice.

— Le *Temps*, journal ministériel de Naples, se montre fort irrité contre la France à cause de l'indécision de sa politique dans la question romaine. L'organe du gouvernement napolitain veut bien accorder au gouvernement français le droit de se maintenir en république à condition cependant de suivre scrupuleusement ses conseils et, entre autres, celui-ci :

Ses paroles, celles du gouvernement français doivent être dégagées de toutes formes sibyllines, que les ministres soient dans le cabinet ce qu'ils sont à la tribune, que les engagements pris par eux-mêmes indirectement soient par eux religieusement respectés, et alors la France jouira auprès des gouvernements monarchiques de cette influence qu'obtiennent toujours la franchise et la loyauté.

Le sens de ces paroles est assez clair et annonce que les espérances du gouvernement napolitain ont été déçues.

Le même journal, après avoir parlé de la conduite du gouvernement français dans l'expédition romaine et l'avoir critiqué sévèrement, semble cependant ne pas désespérer de le voir rentrer dans la bonne voie et de le voir revenir à la volonté qui était la sienne dès le commencement.

SUISSE.

BERNE, 2 *juin*. — Nous lisons dans l'*Helvétie* :

Un vaste complot se trame dans les régions diplomatiques de la réaction où la perte de la France et de la Suisse a été jurée. Il est temps de regarder en face les événements qui se préparent et de prendre les mesures commandées par la gravité des circonstances. La Prusse, qui est aujourd'hui le servile instrument de la Russie, médite des attentats contre la liberté de tous les peuples et commence une lutte qui décidera du sort de la monarchie et de la destinée des nations. Ceux qui ferment les yeux et refusent de voir la lumière, se repentiront bientôt de leur fatal aveuglement. Veuille le ciel qu'il ne soit pas trop tard!

Le même journal annonce que tous les officiers badois qui étaient à Bâle et dans les environs, sont partis pour Francfort. D'après des ordres supérieurs, ils devaient arriver le 1er juin.

La *Nouvelle Gazette de Zurich* confirme les nouvelles qui précèdent. Toutes les communications avec l'Allemagne, soit par les chemins de fer badois, soit par les bateaux à vapeur, sont interrompues. La ligne de chemin de fer entre Heidelberg et Francfort a été démolie, et les bateaux à vapeur entre Strasbourg et les pays rhénanes ont été séquestrés, afin d'empêcher toute célérité dans les communications. Il paraît que les Badois iront bientôt prendre part à la lutte qui a *déjà commencé* dans les environs de Worms.

— La société des naturalistes suisses se réunira le 2 juillet à Franenfeld.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 4 *juin*. — Consolidés ouverts et fermés à 92 1/8 pour compte et comptant.

Hier, dans les deux Chambres, on s'est occupé des affaires d'Irlande, sans toutefois rien décider.

Les lords du trésor viennent d'autoriser une réduction considérable dans le port des lettres entre l'Angleterre et la France.

Irlande. — MM. Smith O'Brien, Meagher, Mac Manus, et les autres prisonniers d'Etat, en Irlande, vont bientôt partir pour la terre Van Diemen, où ils doivent être déportés pour la vie.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 4 *juin*. — Des ordres du ministre de la guerre sont arrivés dans chaque corps militaire de la Belgique, pour rappeler sous les drapeaux au premier avis tous les miliciens et permissionnaires et porter chaque régiment au complet.

Les chefs de stations auront ordre d'admettre tous les rappelés, dans les convois, tant pour se rendre au lieu d'armement que pour rejoindre. (*Emancipation.*)

HOLLANDE.

AMSTERDAM, 2 *juin*. — M. H. L. Wichers, membre du conseil d'Etat, vient d'être nommé ministre de la justice, en remplacement de M. Donker-Curtius. Cette nomination est significative; elle justifie ce que je vous ai écrit avant-hier concernant les tendances du roi. M. Wichers est un jurisconsulte distingué, mais ses opinions politiques sont rétrogrades, et en opposition avec les idées de progrès dont le ministère devrait être animé pour exécuter la nouvelle Constitution et pour rédiger les lois organiques qui en dépendent. Il est un des membres du conseil d'Etat qui ont le plus regretté l'éloignement de M. Van Doorn van Westcapelle, ce fameux champion de l'ancienne politique.

Tout honnête et capable qu'il puisse être, il ne pourra rester longtemps au pouvoir, à moins d'un revirement complet dans l'esprit libéral des populations.

M. Wichers est le même fonctionnaire qui a été envoyé, il y a deux ans, par l'ancien gouvernement aux Indes, pour introduire dans ces colonies la nouvelle législation, mission que, par des circonstances indépendantes de sa capicité, il n'a pas remplie avec le succès auquel on s'attendait.

On ne connaît pas encore le successeur du ministre des colonies; il sera probablement de la même couleur politique que le ministre de la justice; tout le monde se demande si les autres ministres libéraux ne protesteront pas contre ces nominations en se retirant.....

.... Le journal l'*Arnhemmer courant* demande que le ministre soit renvoyé pour avoir fait prêter serment aux troupes, alors que le roi lui-même n'avait pas rempli cette obligation envers la Constitution. Mais ces deux propositions ne trouveront guèr d'écho; le pays a trop d'aversion pour tout ce qui ressemble à un coup d'État.

La ville de Kampen, imitant Deventer, vient d'envoyer une adresse à la seconde chambre pour la prier de réduire la liste civile. Le pétitionnement, sur cette question, prouve le peu de simpathie personnelle qu'inspire le roi actuel. On ne respecte que la royauté, et encore ne veut on la maintenir qu'au meilleur marché possible.

L'on dit que le roi de Wurtemberg, père de notre reine, compte se rendre en Hollande et résider avec sa famille à Amsterdam. Je ne puis vous garantir ce bruit, mais je sais que le palais d'Amsterdam est resté meublé depuis l'inauguration du roi. D'ordinaire on le dégarnit immédiatement après le départ de la cour....

(Correspondance de l'*Emancipation.*)

ESPAGNE.

MADRID. — *Bourse du 29 mai*. — 3 0/0, 23 3/4; au comptant, 5 0/0 10 à terme; dette sans intérêts, 3 3/4.

MADRID, 30 mai. — La chambre des députés, dans sa séance d'hier, s'est occupée de divers projets de loi, dont l'un, entre autres, est relatif à la cession d'un collége de Séville au duc et à la duchesse de Montpensier, pour y établir leur résidence.

M. Mon a présenté, il y a plusieurs jours, un projet de loi sur les tarifs des douanes, qui a mis en émoi tous les fabricants de la Catalogne, et tous ceux qui demandent que les droits restent fort élevés, ou exigent même une prohibition absolue, afin de pouvoir continuer à leur aise le commerce de la contrebande qui les enrichit. Une guerre de plume s'est engagée entre les divers journaux de l'Espagne.

Ceux qui profitent des lois prohibitives ne s'endorment pas et employent toute leur activité pour faire avorter le projet présenté par M. Mon. Les fabricants de la Catalogne ont nommé un comité qui doit se rendre à Madrid pour opposer toutes sortes d'obstacles à l'admission du projet de loi, et ils se croient assez forts pour l'emporter. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce débat, qui, s'il intéresse beaucoup l'Angleterre à cause de ses cotons, ne laisse pas aussi d'avoir quelque intérêt pour la France.

AMÉRIQUE DU NORD.

Les dernières nouvelles de San-Francisco nous apprennent que le monde y afflue toujours. Trois mille personnes attendaient à Panama l'occasion de se transporter à San-Francisco; on prend jusqu'à 300 dollars par personne pour le voyage.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Séance du 5 juin.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN DUPIN AINÉ.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès verbal est lu.

Un représentant. — Je n'ai demandé la parole ni pour ni contre le procès-verbal.

Voici le fait qui motive mon observation :

Hier, lorsque l'Assemblée a été consultée sur une proposition d'interpellations sur les affaires étrangères, une partie de l'Assemblée s'est levée contre, dans l'autre partie de l'Assemblée un cri s'est élevé alors. — Oh ! les Cosaques ; oh ! les Russes ! (Rumeurs à gauche.)

LE PRÉSIDENT. La police de l'Assemblée appartient au président de l'Assemblée, je n'ai pas entendu cette exclamation, mais on ne doit pas faire de police rétrospective, tous les incidents de cette nature sont clos avec la séance. (Très bien! très bien!)

Le procès-verbal est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT donne avis à l'Assemblée que le citoyen Dufaure, nommé dans deux départements, a opté pour la Charente-Inférieure, et le général Changarnier pour le département de la Somme.

Le général Cavaignac opte pour le Lot.

LE CIT. MONNET. Je ne veux pas rouvrir le débat qui s'est élevé hier au sujet des élections de Lot-et-Garonne. Vous avez repoussé hier par un vote la demande d'enquête qui avait été formée; je ne viens pas vous demander de vous déjuger; mais des faits graves ont été signalés, vous ne pouvez les accepter, vous ne pouvez les passer sous silence.

Je viens donc vous demander, en adoptant les conclusions du bureau, de formuler un blâme contre les manœuvres qui ont entaché les élections de Saône-et-Loire. (Murmures à droite. — A gauche : Oui! oui!)

LE CIT. PRÉSIDENT. Une proposition a été déposée, qui demande une enquête générale sur toutes les élections du 13 mai. La discussion ne viendra donc en temps utile que lorsque cette proposition sera soumise à l'Assemblée.

Les conclusions du bureau sont adoptées, et les élections du Lot-et-Garonne sont adoptées.

L'ordre du jour appelle les interpellations sur la dissolution de la garde nationale de Saône-et-Loire.

LE CIT. MENANT. Un arrêté du citoyen président de la République, en date du 14 mai, a prononcé la dissolution de la garde nationale de Saône-et-Loire; cet arrêté ne contenait pas les motifs de cette mesure. Nous ne retrouvons pas davantage leur énonciation dans l'arrêté que le préfet a pris en conséquence.

Je pourrais borner là mes interpellations et attendre les explications que le ministre de l'intérieur peut avoir à fournir; mais pour éviter toute perte de temps, je préfère entrer immédiatement dans des détails, et exposer à l'Assemblée les événements qui se sont passés à Châlons-sur-Saône.

L'orateur raconte que les élections se sont passées dans le plus grand ordre, mais le 13 mai une commune vint voter à Châlons, tambour en tête, avec un drapeau, le blanc et le bleu avaient été enroulés autour de la hampe, et le rouge seul flottait.

Des enfants accompagnaient le cortége, mais aucun désordre ne se manifestait; rentrés en ville, l'un de ces enfants arbora au bout d'un bâton un morceau de drap rouge et parcourut la ville entouré de ses camarades, le commissaire de police voulut lui arracher cette espèce de drapeau, l'enfant résista et il y eut une apparence de tumulte, mais bientôt calmé.

De plus, le soir, quatre dragons furent mis en prison, la population de Châlons se figura que la politique était la cause de cette arrestation, et demanda leur mise en liberté.

Il en résulta un peu de conflagration, une émeute même fut sur le point d'éclater, mais on réussit bientôt à ramenér la tranquillité, car l'autorité militaire ordonna la mise en liberté des quatre militaires.

Mais l'intervention du préfet avait été réclamée. Savez-vous comment il arrive dans la ville? Dans une berline à 4 chevaux. (Rires à droite.) Ne riez pas, citoyens, car cette berline était escortée de deux escadrons de gendarmes à cheval; la carabine au poing.

Qu'est-il résulté de cette agitation, c'est que les campagnes étaient dans la plus grande alarme, elles croyaient Châlons en proie à l'insurrection; on leur disait que des barricades étaient élevées partout.

Il est vrai que Chalons, si calme d'ordinaire, avait été transformée bientôt en une place de guerre. Les soldats français ont été, malgré leurs protestations, transformés en alguazils de la Sainte-Hermandad. (Rires à droite. Très bien! à gauche.)

La garde nationale de Châlons a été désarmée, dissoute, pourquoi? Est-ce que cette garde nationale était responsable de ce qui s'est passé? Rien; absolument rien, n'est venu justifier une mesure aussi grave. Mais le vrai motif, on peut le deviner.

N'aurait-on pas voulu priver la garde nationale de l'unanimité obtenue à Châlons par les socialistes?

N'aurait-on pas voulu la punir parceque les élections n'ont pas répondu aux désirs du pouvoir? (Mouvement.)

L'orateur rappelle ensuite les antécédents du préfet de Saône-et-Loire.

Ce n'est pas la faute des habitants, s'ils pensent que ce n'est pas un bon titre à leur confiance pour un fonctionnaire de la République que de s'être compromis sous la monarchie.

Mais quelles ont été les conséquences de cette fatale mesure, une irritation profonde dans la population.

Cette protestation, que je ne peux blâmer, s'est traduite par une protestation de tous les officiers de la garde nationale, moins deux, par la démission de vingt-quatre membres du conseil municipal sur vingt-sept.

Il n'est pas jusqu'à la compagnie des pompiers, auxquels on avait permis de conserver leurs armes, qui se sont dissous eux-mêmes.

Avant de frapper d'une mesure aussi grave une population toute patriotique, on n'aurait pas dû oublier la résistance énergique que Châlons opposa à l'invasion étrangère en 1815, résistance qui lui valut de l'empereur, à son retour de l'Ile d'Elbe, la décoration qui brille encore sur son drapeau.

Une voix à droite.—Et vous l'abaissez, le drapeau.

LE CIT. MENANT. Je ne connais pas l'interrupteur, mais je repousse de toute la force de mon indignation une pareille insinuation, les Bourguignons hoooreront toujours leur drapeau (Très bien ! très bien !)

Eh bien, citoyens, je vous le demande, le président de la République qui porte le nom du Grand-Homme, voudrait-il de préférence retourner aux traditions de la Restauration, qui, elle aussi, avait prononcé la dissolution de la garde nationale de Châlons-sur-Saone; elle voulait la punir de sa conduite en 1815. (Rumeurs à droite.—Très bien à gauche.)

LE CIT. LÉON FAUCHER. L'acte qu'on vient d'accuser ici est le dernier acte de mon administration. Je viens répondre à l'interpellation qu'il a soulevée.

Je n'ai pas besoin de protester contre l'insinuation de l'honorable M. Menand, qui a dit que la garde nationale de Châlons aurait été dissoute, parce que le département n'aurait pas répondu, dans ses votes, aux désirs du gouvernement.

L'honorable préopinant ne voit aucun motif sérieux de la dissolution de la garde nationale, mais il oublie que le drapeau rouge est resté arboré pendant deux jours, et que la garde nationale ne l'a pas enlevé, et qu'elle n'a pas répondu à l'appel de l'autorité. (Réclamations à gauche, elle n'a pas été convoquée.)

Eh bien, elle aurait dû s'empresser d'offrir son concours pour faire disparaître un emblème de sédition, le drapeau de la révolte. Elle a manqué aux devoirs de la discipline, elle a donné un fâcheux exemple.

Le devoir du gouvernement étant expressément tracé il ne pouvait hésiter à prononcer la dissolution de la garde nationale.

C'est un des derniers actes de mon administration, et je le revendique comme un service rendu au pays. (Allons donc! allons donc!)

LE CIT. MÉNAND soutient que l'affaire du drapeau rouge est un fait isolé auquel la garde nationale est restée étrangère, et il invite le gouvernement à la réorganiser, c'est une réparation due à la garde nationale.

On fait grand bruit de incident du drapeau rouge, on s'est montré moins sévère lorsque, dans d'autres localités, il s'est agi d'un autre drapeau.

A droite. — Où çà? où çà?

LE CIT. LACROSSE. Je n'ai que peu de mots à répondre à l'honorable préopinant,

Le gouvernement n'est pas disposé à fournir la réparation que sollicite le citoyen Menant.

Quant à l'allégation qu'il a apportée au sujet du drapeau blanc, je lui demanderai de préciser des faits. Le gouvernement ne supportera pas d'autre drapeau que le drapeau tricolore. C'est le drapeau du pays.

LE CIT. MENANT. Je n'ai pas à faire ici l'office d'un agent de police. (Réclamations à droite.) Attendez, messieurs; je répète que je n'ai pas à faire ici l'office d'un agent de police; mais il me semble que le drapeau blanc a été arboré à Toulouse et à Montpellier, et cependant aucune dissolution de la garde nationale n'a été prononcée.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée reprend un ordre du jour; nous allons passer à la suite de la vérification des pouvoirs.

LE CIT. GASC. Je suis habitant de Toulouse. (On le voit); mais je dois dire que le drapeau n'a pas été arboré à Toulouse.

A gauche. — Il a été promené.

J'ajoute qu'il n'a pas été promené.

A gauche. — Uzès, Uzès.

LE CIT. LARCY. Je viens démentir aussi le fait qu'on aurait arboré le drapeau à Montpellier. L'autorité a pu être trompée une instant, mais les tribunaux ont renvoyé les accusés comme innocents, et le conseil municipal qui a été dissous a été réélu dans son intégrité.

LE CIT. CHARAMAULE. Je regrette qu'on ait rappelé le souvenir d'événemente regrettables, mais je tiens à constater que si le drapeau blanc eût été arboré à Montpellier, la garde nationale tout entière se serait empressée de le renverser.

Quant au conseil municipal, l'autorité ne s'est pas trompée en prononçant sa dissolution, de fâcheux dissentiments s'étant manifestés, mais pourquoi revenir toujours sur le passé?

Citoyens, faisons trève à toutes ces récriminations; oublions sincèrement toutes les vieilles opinions, les rouges comme les blancs, pour nous rallier tous sous le drapeau tricolore.

Ne croyons plus les hommes d'un parti, croyons les hommes du pays.

L'Assemblée reprend son ordre du jour.

Vérification des pouvoirs.

Yonne. — Huit représentants.

LE CIT. KERDREL, rapporteur, conclut à l'admission des représentants. On a bien signalé des irrégularités, mais elles n'ont rien d'inconstitutionnel.

Cent soixante onze bulletins portent bien en tête : *Honneur et patrie, Candidats bonapartistes, Comité d'Auxerre.* Mais les scrutateurs les ont admis, et votre bureau approuve cette décision.

L'orateur exprime également l'opinion, au nom de la majorité du bureau, qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter davantage aux protestations basées sur le fait de la publication de la dépêche télégraphique et sur une distribution d'armes faite au nom du citoyen Louis Fremy, candidat, et secrétaire du citoyen Léon Faucher, et enfin sur la fermeture faite par le préfet des comités électoraux démocratiques.

On incrimine, il est vrai, une circulaire du préfet qui a envoyé en même temps des listes de votes aux maires, mais on a oublié qu'il les invite seulement à les distribuer, mais qu'il n'insiste pas.

A gauche. — L'excuse est jolie.

L'orateur justifie nécessairement tous les actes de l'autorité, il prétend qu'on ne doit pas, qu'on ne peut pas prendre en considération le fait que des affiches des candidats de l'opposition auraient été déchirées par un gendarme, il prétend que ces affiches ne pouvaient avoir aucune influence sur les élections.

Enfin au sujet de l'envoi franco des armes distribuées dans le département de l'Yonne, il s'écrie : il s'agissait d'une somme de quinze francs, y a-t-il là vraiment de quoi tant crier à la corruption?

A gauche. — La somme n'y fait rien, il s'agit du principe.

LE CIT. KERDREL reprend son rapport et justifie la fermeture de certaines réunions électorales préparatoires, sous le prétexte que c'était des clubs clandestins.

La majorité du bureau conclut à l'admission des représentants, mais la minorité proteste et prétend que les élections sont entachées par des manœuvres qu'elle considère comme frauduleuses. Je crois vous avoir démontré que cette prétention est mal fondée.

LE CIT. FRECHON. Je viens, au nom de la minorité, combattre les conclusions du rapport de l'honorable M. Kerdrel.

Des faits graves sont conteuus dans vingt-six protestations. Si vous voulez connaître la vérité, ordonnez l'enquête. (Réclamations à droite.) Je sais bien que dans vos précédentes réunions vous avez repoussé toutes les demandes de cette nature, mais le devoir me commande et je ne sais qu'y obéir. (Très bien! Très bien.)

Je serai aussi bref que possible.

Je commence par la dépêche télégraphique. Qu'on ne dise pas qu'elle est jugée, elle se présente ici avec un caractère tout différend.

Elle est signée du citoyen Frémy, secrétaire du ministre de l'intérieur, et je crois que cette circonstance a dû exercer une certaine pression sur les élections.

Une autre particularité, c'est que la dépêche manuscrite portant la recommandation particulière de ne perdre aucun pour instant la faire publier, et que dans la précipitation de l'impression cette note a reproduite.

Enfin cette dépêche a été publiée à son de caisse dans les communes; on l'accompagnait de commentaires tels que ceux-ci : Par ordre du gouvernement, il ne faut pas voter pour tels ou tels, mais bien pour les citoyens Fremy, etc., etc., qui ont empêché de relever les barricades dans Paris.

Le citoyen Fremy, appelé dans le bureau pour donner les explications que nous jugeons nécessaires, nous a répondu que le puritanisme de M. Léon Faucher était une suffisante garantie, qu'il n'avait pas à en dire davantage. (Hilarité ironique à gauche.)

Je ne sais ce que l'Assemblée en pensera; mais la minorité de votre bureau n'a pas cru devoir se satisfaire de cette réponse. (Très bien! très bien!)

J'arrive maintenant à un fait qui n'a pas moins de gravité, c'est celui des bulletins de vote qui portaient des signes intérieurs, et dont le papier était tellement transparent, qu'à leur seule inspection on pouvait reconnaître la signification du vote.

L'orateur énumère ensuite les différents griefs qui résultent des circulaires du préfet adressées aux maires, aux juges de paix, dans lesquelles il les invite à distribuer des listes de vote.

Eh bien! je vous le demande, dit-il, n'y a-t-il pas là un fait blâmable, un acte de pression de l'autorité? L'enquête seule peut vous éclairer à ce sujet, ordonnez-la donc.

Je dois appeler votre attention sur la lacération des affiches des candidats démocrates; on a prétendu que ces affiches ont dû être déchirées, parce que le dépôt voulu par la loi n'avait pas été fait. On s'est trompé; j'ai entre les mains la preuve contraire, et le récépissé du dépôt fait à la mairie et au parquet.

L'orateur entre ensuite dans les détails que nécessite une affiche d'un sous-préfet, dans lesquels les candidats de l'opposition sont présentés comme anti-nationaux, comme voulant la ruine de la France.

On veut excuser cette affiche par celle que ces candidats auraient publiée à la suite de la dépêche du 9 mai, pour exprimer le regret que des républicains aillent combattre des républicains, et pour rappeler que c'est là la résurrection des plus mauvais jours de la restau ation, de cette époque où nos soldats allaient en Espagne rétablir le gouvernement des moines, du despotisme.

A gauche. — C'est çà! c'est çà!

L'orateur, s'attaquant ensuite à l'envoi des armes, explique toute l'influence que cet envoi parvenu la veille des élections a dû produire sur les habitants de l'Yonne, car chacun sait tout le prix que dans les campagnes on attache à l'armement des gardes nationales rurales.

Oui, on a pesé sur les élections, car un gendarme n'a pas craint de venir dire dans une salle, en tenant la fameuse dépêche : par ordre du gouvernement, votez pour tels ou tels, et ne votez pas pour tels autres.

L'enquête, nous la réclamons, car la vérité est nécessaire et l'enquête seule peut apporter cette vérité.

LE CIT. L. FAUCHER. L'Assemblée, à la veille de se séparer, m'a frappé d'un blâme. (Interruption.) J'ai cru de-

voir garder le silence en attendant le jugement du pays.

Il a prononcé. Je vais dire maintenant ce j'ai fait, ce que j'ai dû faire.

A gauche. — Plus haut, on n'entend pas.

LE CIT. PRÉSIDENT. Ce n'est pas la faute de l'orateur. Ecoutez.

A gauche. — C'est une tactique jésuitique. (Rumeurs à droite

LE CIT. PRÉSIDENT. Je rappelle l'interrupteur à l'ordre. Je ne souffrirai pas ces interruptions qui ne profitent à personne, pas même à ceux qui les font. Si on y met de l'obstination, j'y mettrai de la fermeté.

LE CIT. LÉON FAUCHER. Le moment est venu de répondre aux attaques dont j'ai été l'objet; je ne veux pas différer plus longtemps.

A l'époque où les élections allaient s'ouvrir, tout était en question; il y avait d'un côté des hommes qui voulaient le progrès; mais le progrès avec l'ordre, de l'autre des hommes qui voulaient tout renverser. (Interruptions à gauche.)

LE CIT. CRÉMIEUX. C'est son opinion, laissez-le parler, on lui répondra.

LE CIT. L. FAUCHER. Je le répète, les destinées de la France étaient en jeu; il ne s'agissait pas de questions politiques, c'était la société qui était elle-même en cause.

Ces grands intérêts, il était de notre devoir de les sauvegarder, de les protéger; mais cependant, sans intervenir d'une façon directe.

A gauche. — Mais votre dépêche.

LE CIT. LÉON FAUCHER. Attendez, je veux dire à l'Assemblée la pensée qui a présidé à cette dépêche, et je lui demande la permission de relire les instructions que j'ai données aux fonctionnaires de l'administration.

L'orateur lit ensuite de longues instructions pour démontrer qu'il a entendu faire respecter la liberté des élections.

Maintenant, je viens à la dépêche télégraphique: je vais dire sous quelle influence elle a été écrite.

Je dois l'avouer, citoyens, j'avais peut-être trop compté, dans les élections, sur les opinions modérées.

L'opposition, on le sait, est habituée à une sévère discipline; elle s'appuie d'ailleurs sur le concours des sociétés secrètes. (Interruptions bruyantes à gauche. — A l'ordre! à l'ordre!)

LE CIT. PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas de l'opposition qui est sur ces bancs.

LE CIT. LÉON FAUCHER. Il est convenu qu'ici nous ne parlons pas de nous, mais des autres en dehors de cette enceinte. (Nouveaux cris : à l'ordre!)

Plusieurs représentants de la gauche se lèvent et interpellent le président.

LE CIT. CHARRAS. Je le demande le rappel à l'ordre de l'ancien ministre, il ne doit pas insulter ses collègues.

LE PRÉSIDENT. C'est vous que je rappelle à l'ordre pour interrompre.

La gauche se lève et interpelle le président avec véhémence.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'opinion publique sera juge de ces violences. (A gauche : Oui! oui!) Vous êtes des législateurs et vous ne respectez pas la tribune. Je maintiens la parole à l'orateur.

Une voix à gauche. — Continuez de nous insulter, citoyen Léon Faucher.

LE CIT. LÉON FAUCHER. Je l'ai déjà dit, quand j'ai parlé de l'opposition, je ne songeais à personne dans cette enceinte, mais il est certain, mais il n'est pas contestable que les sociétés secrètes existent, qu'elles ont des ramifications dans toute la France. (Explosion de murmures.)

LE CIT. PRÉSIDENT Est-ce ainsi que vous entendez la liberté de la tribune?

LE CIT. LAGRANGE. La liberté de la tribune n'est pas la calomnie.

LE CIT. LÉON FAUCHER. L'existence des sociétés secretes est un fait connu, et il y a un parti qui s'en est servi. (Nouveaux murmures.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Il n'y a sans doute pas ici de personnes intéressées à défendre les sociétés secrètes.

Une voix à gauche, — Mais il y a ici un parti qu'on appelle le parti de l'opposition, c'est lui qu'on accuse de se servir des sociétés secrètes, il doit protester.

LE CIT. LÉON FAUCHER. Des sociétés secrètes existent; grâce à leur organisation puissante et à la savante discipline de ce parti qui sait habilement dérober ses plans, un système de terreur s'organise dans tous les départements. (Interruption.)

Je m'explique ces bruits les plus faux étaient répandus dans les départements.

Tantôt c'était l'annonce de l'arrestation du présieent de la République ou de son ministère, tantôt celle d'un échec éprouvé par nos troupes, sous les murs de Rome, avec une perte de 5,000 hommes. On annonçait aussi que le général Changarnier avait été fusillé.

On jetait aussi l'effroi dans les populations; on disait aux électeurs à la veille de l'approche du scrutin.

Prenez garde! si les socialistes triomphent, vous aurez à répondre de vos votes.

Ces fausses rumeurs, ces abominables mensonges, les journaux démocrates des départements les constatent; ils s'en sont faits les échos.

Le gouvernement, pour ramener le calme, a cru alors de son devoir de rédiger la dépêche télégraphique du 12 mai, dont quelques personnes ont blâmé les termes.

A gauche. — Comment quelques personnes, 519 votants sur 524! dites donc l'Assemblée toute entière.

LE CIT. LAGRANGE. L'Assemblée constituante a déclaré que vous aviez menti dans cette dépêche.

LE CIT. L. FAUCHER. On a dit que les noms des représentants accompagnaient la dépêche. Cela n'est exact que pour 10 départements sur 86, que pour les départements où le *Moniteur* arrivait en même temps que la dépêche, où l'on aurait connu les noms aussi vite. (Interruption.)

L'orateur entre ensuite dans la justification de cet acte, il excuse également le citoyen Frémy, son secrétaire, et termine en disant : Le pays rendra justice à une administration qui n'a pas été sans gloire et sans profit. (rires à gauche.) Je désire que d'autres puissent en dire autant.

A gauche. — Qu'est-ce que ça veut dire? toujours des phrases à double sens.

LE CIT. CRÉMIEUX. Le débat, par l'intervention de l'ancien ministre, s'est beaucoup élargi; mais la fin du discours nous a ramenés à l'Yonne, je vais donc le suivre à ce point.

J'aime peu les revues rétrospectives (Rires), car on serait exposé à se brouiller avec trop de monde; mais j'ai besoin de vous dire un mot sur l'intervention électorale de certaines personnes lorsqu'il s'est agi de former l'Assemblée constituante.

N'oublions pas que le suffrage universel était l'épouvantail de beaucoup de personnes, que pour elles c'était l'inconnu ou la crainte; mais, enfin, il fallait surmonter ces appréhensions, c'est ce qui a été fait. Maintenant, si l'intervention n'a pas eu lieu, surtout d'une manière aussi régulière, serait-ce une raison pour vouloir excuser les fautes de l'administration actuelle? Non, ce n'est pas digne.

L'orateur rappelle qu'après février, il a révoqué un magistrat qui avait osé préparer une liste; voilà comme j'entends la pureté des élections.

Il rappelle que, dans la Constituante, l'abbé Fayet lui-même avait demandé l'enquête, parce que le mot de corruption avait été prononcé au sujet de son élection.

Ces scrupules, dit-il, tout le monde ne les a pas. (Hilarité à gauche.)

Quant à moi, je ne connais pas d'élections plus déplorables que celles de l'Yonne.

LE CIT. LABABIT. Je demande la parole.

LE CIT. CRÉMIEUX. Si mon honorable collègue et ami eût bien voulu attendre, il se serait sans doute épargné la peine de demander la parole. Je dis que ces élections sont déplorables, et que, si vous les validiez, vous n'auriez plus le droit de recommencer vos attaques contre le gouvernement provisoire, car, rappelez-vous les deux élections, celles du citoyen Laissac et du citoyen Gent étaient contestées, et l'Assemblée constituante en a prononcé l'annulation.

L'orateur entre ensuite dans quelques détails sur l'administration du gouvernement provisoire et s'écrie qu'il faut qu'il ait eu les mains bien malheureuses, qu'il ait choisi les plus malhonnêtes gens du pays, puisque tous ils ont été révoqués des fonctions qui leur avaient été confiées. Il est vrai, sans doute, que le cit. Léon Faucher entend la République à sa façon.

L'orateur s'attache ensuite à démontrer que le citoyen Léon Faucher n'a pas été impartial dans les poursuites dirigées contre les sociétés secrètes et contre les réunions publiques.

Il rappelle cette nuée, cette pluie de poursuites, de visites domiciliaires exercées contre la Solidarité républicaine; il dit qu'on n'a pas craint de recourir aux arrestations préventives, qu'on pouvait croire cependant abolies par la Révolution de février.

Après avoir démontré toute l'influence que le comité de la rue de Poitiers a exercée sur le gouvernement, sur les électeurs, il dit: Jamais la France n'a été si troublée que sous l'administration du citoyen Léon Faucher, jamais la France n'a été si mal, je ne dirai pas dirigée, puisque le citoyen Léon Faucher la dirigeait, mais je dirai mal disposée.

Tous les jours le *Moniteur* nous annonçait des émeutes sur tous les points du département; il est vrai que souvent les faits étaient démentis par les autorités elles-mêmes, d'autres fois, qu'ils avaient été singulièrement amplifiés,

Mais toutes ces poursuites, ces visites, ces arrestations préventives dirigées contre un parti, on s'en est montré avare pour le parti opposé, et cependant on parle de soustraire les départements à Paris.

Une voix à droite. — Oui.

A gauche. — A l'ordre! à l'ordre!

LE CIT. CRÉMIEUX. C'est là une pensée impie, c'est vouloir constituer le fédéralisme et le fédéralisme serait la ruine de la France. (Bruit à droite.)

LE CIT. PRÉSIDENT. L'unité et l'indivisibilité du territoire de la République sont consacrées par la Constitution. (Bravos à gauche. — Murmures à droite.)

LE CIT. CRÉMIEUX. Oui, diviser le territoire de la France, ce n'est pas la pensée d'un cœur français.

L'agitation est très grande, les citoyens Berard, Chapot, Heckeren, interpellent le président.

Le citoyen Crémieux interrompt son discours, la suite de la discussion est remise à demain.

L'Assemblée se sépare dans une certaine agitation.

La séance est levée à six heures un quart.

NOUVELLES DIVERSES.

Les représentants se sont réunis aujourd'hui, à l'heure habituelle, dans leurs bureaux. Ils avaient à former deux commissions : l'une pour l'examen de la proposition de M. Barthélemy Saint-Hilaire, relative à la révision du règlement de l'Assemblée législative; l'autre pour l'examen de la proposition de MM. Pascal Duprat, Latrade et Charras, relative à l'amnistie.

Voici l'opinion générale des bureaux, représentée par le quinzième, pour l'amnistie.

Un membre fait des observations; il critique la formation des comités et leur multiplicité, il voudrait qu'ils fussent réduits à dix et organisés par les membres du bureau.

Un autre reconnait que les comités n'ont point été organisés de manière à rendre tous les services qu'on est en droit d'attendre d'eux. Il les croit inutiles; mais s'ils devaient être maintenus, il faudrait conserver le mode ancien.

Un troisième croit que les comités ont rendu de grands services et qu'il convient de les conserver. La discussion étant close, on procède à la nomination des commissaires chargés de la révision du réglement. Au premier tour de scrutin, le préopinant obtient 12 voix, le premier membre, 7. Au second tour de scrutin, ce dernier en obtient 8 et le précédent 17.

On ouvre ensuite la discussion sur l'amnistie. Un des membres, déjà entendu, propose de voter sans discussion. parce que la discussion lui paraît parfaitement inutile, et que chaque membre doit avoir une opinion faite.

La discussion étant réclamée par plusieurs membres, l'un d'eux dit que, quant à lui, il regarde l'amnistie comme un danger, tant que le gouvernement ne sera pas armé de lois répressives sevères.

Le cinquième préopinant croit qu'il ne faut point attendre des lois répressives pour entrer dans la voie de l'amnistie, qu'il convient de suivre les errements de la constituante et de s'en remettre au gouvernement.

Un autre membre avoue qu'il croyait que le progrès par les lois répressives était jugé, il regrette que tous ses collègues n'aient pas été amenés par l'expérience du passé à comprendre où conduit la compression impitoyable comme moyen gouvernemental.

Il est certain qu'une amnistie complète, sérieuse, donnée sans arrière-pensée, assurera mieux l'ordre, la liberté, le progrès que toutes les lois répressives; il votera pour une amnistie sans réserve, qui rende à tous les condamnés politiques le plein et entier exercice de tous leurs droits civils et civiques.

Le second préopinant partage cette opinion.

Enfin, l'un de ces messieurs a de la peine à croire que le calme soit assez grand pour qu'on puisse accorder l'amnistie. On vote sur le choix d'un commissaire, c'est le dernier préopinant qui obtient la majorité, par 19 voix, tandis que deux de ses adversaires n'en obtiennent, l'un que 7, et l'autre 3.

—M. La Borde a présenté aussi une proposition relative à l'amnistie, ainsi conçue :

Il est accordé amnistie pleine et entière à tous les condamnés politiques depuis les événements de mai 1848 jusqu'à ce jour.

—On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée législative la proposition d'enquête sur les faits se rattachant aux élections du 5 mai 1849, présentée par les citoyens Bertholon, James Demontry, Roselli Mollet, Rolland, Ronjat, Lasteyras, Sommier, Boichot, Baudin, Rattier, Commissaire, Menand, représentants du Peuple.

Voici le texte de cette proposition :

« Art. 1er. Une commission de quinze membres, nommée par les bureaux de l'Assemblée législative, sera chargée de faire une enquête sur les faits qui se rattachent aux élections du 13 mai.

» Art. 2. Devant cette commission, seront portées toutes les plaintes et protestations relatives à ces élections; elle prendra connaissance de tous les procès verbaux d'élection et des pièces annexées; elle recueillera tous les renseignements qu'elle jugera utiles; elle pourra provoquer et au besoin ordonner les instructions et poursuites judiciaires nécessaires pour arriver à la constatation et à la punition des crimes et délits prévus par les art. 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116 de la loi des 8 et 28 février et 15 mars 1849.

—Le ministre de l'intérieur vient de soumettre à l'examen du conseil d'Etat un projet de loi sur l'assistance publique et un projet de loi sur les monts de piété; il a demandé en même temps au conseil de préparer et de rédiger la loi prescrite par l'art. 78 de la Constitution sur l'organisation et les attributions des conseils départementaux, cantonaux et municipaux. (*Moniteur.*)

—La réunion dite du *conseil d'Etat* a eu hier une séance, dans laquelle on a agité tour à tour les questions du réglement, de la suppression des comités, du retard du message et de l'amnistie.

On assure que sur cette dernière, un membre ayant émis une opinion favorable à la proposition de MM. Pascal et Charras, il a trouvé dans l'assemblée les plus violentes réprobations.

On dit également que M. Roger, du Nord, a soutenu que le ministère n'était pas assez énergique pour tenir tête aux *ennemis de l'ordre* qui s'agitent en ce moment plus sérieusement que jamais, et, chose vraiment incroyable, que cette appréciation de M. Roger a été combattue avec la dernière énergie par M. Thiers.

— Messieurs les artistes littérateurs, peintres, sculpteurs, graveurs, lithographes, architectes, archéologues, musiciens et acteurs français ou étrangers, sont prévenus que le 1er juillet 1849, il sera ouvert à Paris *un congrès universel*, dont le but est de faire éclore une association internationale d'artistes de toute nature et de toute spécialité. Ceux qui voudraient en faire partie sont priés de se faire inscrire au cercle de l'Union des arts, passage Jouffroy, 16, boulevard Montmartre; affranchir. Le 16 juin, il sera élu un comité provisoire destiné à prendre les dispositions préparatoires du Congrès.

— Voici le mouvement de la caisse d'épargne de Paris : Versements recus les dimanches 3 et lundi 4 juin, de 1,660 déposans, dont 202 nouveaux, 221,042 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 378 déposans, dont 195 soldés, 98,624,044 fr.

Rentes achetées à la demande des déposans pendant la même semaine pour un capital de 32,781 fr.

Les déposants dont les comptes ont été convertis en rentes sont de nouveau invités à retirer leurs livrets de compensation à la caisse centrale, tous les jours de la semaine, les dimanches et les lundis exceptés.

Les inscriptions de rentes provenant de la conversion, sont pareillement à la disposition de ceux des déposants qui ne les ont pas encore retirées.

— La démocratie vient de perdre un de ses bons soldats. Le citoyen Baumet est décédé hier après quelques heures de souffrances. Ses dernières pensées ont été pour la République qu'il recommandait à la vigilance de ses amis.

— On dit qu'un graveur très renommé d'Italie a expédié au dépôt de M. Hart, passage Saint-Hubert, à Bruxelles, une médaille de sa fabrique. D'un côté on voit deux bustes affrontés, dont un lauré et moustaché, l'autre nu; dans l'exergue : ANTONELLI GAETAE INV.

De l'autre côté l'épigraphe porte :

CHRISTIANISSIMVS
LVDOVICVS (XIX) BONAPARTE
VESIRVSQ EJUS MAGNANIMUS
ODILIENVS BARROTVS
BENE MERITI
1849. (*La Nation.*)

— Les trois hommes de guerre de l'empire autrichien, Windischgraetz, Jellachich, Radetzki, sont tous les trois Slaves. Le premier est d'origine slavène, Radetzki est Bohême et Jellachich Croate. Un anagramme, réunissant ces trois noms, en a fait la devise du salut de l'empire. On y a trouvé cette phrase : *Qui sauvera l'Autriche du danger où elle se trouve?* A cette question on répond par les trois initiales des trois généraux qu'on vient de nommer: W. J. R., lesquels signifient : *Nous!*

— CASINO PAGANINI. Rue de la Chaussée d'Antin, 11. – Samedi, 9 juin 1849. Ouverture des soirées musicales et dansantes. Pour continuer tous les dimanches, mardi, jeudi et samedi. Des artistes distingués sous la direction de deux chefs d'orchestre. Tolbecque et Rivière exécuteun répertoire nouveau de symphonies, quadrilles, valses, polka et redowa.

BULLETIN SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS.

Le docteur Legond, dans un mémoire intitulé : Recherches expérimentales sur les fonctions du larynx dit :

Convaincu, par l'observation du mécanisme vocal et par un ensemble de remarques comparatives, que l'on ne peut concevoir la production de deux, registres de sons, chez les animaux supérieurs, qu'en admettant la coexistence de deux instruments; j'ai été conduit à considérer *a priori* les replis inférieurs de la glotte comme l'instrument du régistre de sous-désignés chez l'homme par la dénomination de voix de poitrine et les replis supérieurs, comme l'organe de la voix de fausset.

L'Académie adopte les conclusions de deux rapports faits par M. Régnault, en donnant son approbation aux instruments de précision qu'un jeune et habile artiste, M. Perreaux, élève de feu Gambey, a soumis à son jugement. Ces instrunents sont un cathétomètre, une machine à diviser la ligne droite, et une seconde pour diviser la ligne circulaire. Le premier de ces instruments, comme l'a fort bien exprimé le savant rapporteur, soutient la comparaison sans désavantage avec les meilleurs cathétomètres sortis des ateliers de Gambey.

Quant au deuxiéme de ces instruments, il a été impossible de constater la moindre erreur sur des règles divisées par cette machine.

Le docteur Goucher annonce avoir reconnu la présence, dans les déjections alvines de cholériques, de myriades d'animalcules (infusoires) de l'espèce appelée, par Müller et Schrank, *vibrio rugula*. Ils ont sept à huit millièmes de millimètre de longueur.

M. Arago a mis sous les yeux de l'Académie un nouveau micromètre qu'il a fait construire d'après les idées développées dans une note insérée au numéro du compte-rendu du 1er mars 1847.

Cet instrument sera adapté à l'équatorial de l'observatoire. Il est destiné à l'observation des comètes, des nébuleuses extrèmement faibles. Les fils deviennent lumineux lorsqu'on les met en communication avec une petite pile voltaïque. Un curseur fait varier leur éclat. Dans une des positions de ce curseur les fils sont à peine visibles; ils deviennent au contraire d'un éclat éblouissant lorsque le curseur occupe la position opposée. En touchant légèrement un petit bouton placé sur le côté du micromètre on peut faire apparaître et disparaître les fils trois ou quatre fois par seconde.

Les artifices auxquels il a fallu avoir recours pour réaliser convenablement l'idée de M. Arago, font le plus grand honneur à l'esprit inventif de M. Froment. Cet artiste, dont l'habileté était déjà bien connue comme constructeur, a montré, en exécutant le nouveau micromètre, qu'il possède les connaissances d'un savant physicien.

Modifications apportées aux fontaines domestiques, dans le but de restituer à l'eau qui être employée comme boisson, l'air qu'elle a pu prendre dans l'opération du filtrage; par M. Castelnau.

On s'accorde généralement à croire que l'eau qui a été, par une cause quelconque, privée plus ou moins complètement de l'air qu elle tient en dissolution, est moins propre à être employée comme boisson; aussi dans les localités où l'on boit de l'eau qui a été soumise à l'ébullition, a-t-on coutume de lui laisser ensuite le temps de s'aérer de nouveau, et même de hâter ce moment par l'agitation. L'auteur admet qu'en passant à travers la pierre poreuse qui constitue l'appareil de filtrage de la plupart de nos fontaines domestiques, l'eau perd une partie de cet air, qu'elle ne peut reprendre ensuite dans le réceptacle clos où elle séjourne, comme elle le ferait si elle était en communica-libre avec l'atmosphère. Dans les fontaines de M. Castelnau, cette communication se trouve établie.

Une autre disposition de ses appareils a pour objet de hâter l'aérage, en faisant que l'eau qui a traversé la pierre filtrante tombe par gouttes, au lieu de ruisseler. en filets dans le réceptacle inférieur.

M. le professeur Matteucci, dans un très intéressant mémoire intitulé : *Nouvelles recherche sur l'électrophysiologie*, établit une très grande analogie entre la décharge des poissons électriques et la contraction musculaire. Ses expériences constatent entre autres qu'un courant électrique, qui se propage suivant la ramification d'un nerf détruit son excitatibilité. Le courant qui se propage en sens inverse de la ramification, augmente au contraire cette excitablilité.

M. Matteucci a reconnu de même par ses belles expériences, qu'il existait une très grande différence entre la conductibilité de la fibre musculaire et la substance nerveuse. Il pense qu'il est évident, quelle que soit la nature de la force nerveuse, que cette force se propage tantôt du cerveau aux extrémités et en sens contraire.

M. Arago fait savoir de la part de M. Humbolt qu'un habile expérimentateur allemand, Emile Dubois Reimond, a réussi à faire dévier une aiguille astatique par la volonté de l'homme, c'est-à-dire par le courant électrique que produit l'effort musculaire, la tension de nos membres. Cette déviation s'opère à de grandes distances, et cesse dès qu'à volonté on ne tend plus le muscle.

M. Arago annonce à l'Académie la découverte faite le dimanche 15 avril par M. Goujon, d'une nouvelle comète télescopique dans la constellation de la coupe. Son noyau brille d'un éclat assez vif; il est entouré circulairement d'une large nébulosité, sans aucune apparence de queue.

Bourse de Paris du 5 juin.

Avant la bourse. — Le 5 0[0 était faible à 82 35, en baisse de 55 c. sur le cours d'hier. On disait que le ministère était plus loin que jamais d'être d'accord sur la question d'Italie.

1 *heure.* — Le parquet a commencé en baisse, à 82 25. On a cherché à relever les prix à 82 50; mais comme le comptant était plus abondant que ces jours derniers, les cours n'ont pas pu se soutenir. La rente a retombé lourdement à 81 75.

2 *heures.* Le mouvement de baisse a fait tout à coup de nouveaux progrès. Après avoir fait 81 20, on est revenu à peine à 81 40. Des nouvelles graves étaient répandues.

On disait que le gouvernement avait reçu par le télégraphe la nouvelle du bombardement de la ville de Rome par les troupes françaises. L'ordre de se rendre maître à tout prix de la ville aurait été envoyé de Paris quelques jours avant la formation du cabinet, et les nouveaux ministres n'auraient pas eu connaissance de cet ordre.

M. Dufaure, M. de Tocqueville et M. de Lanjuinais auraient donné leur démission, et le ministère serait regardé comme en complète dissolution.

3 *heures.*—La rente 5 0[0 s'est un peu relevée pour la clôture. Elle a fermé à 81 60 et le 3 0[0 à 52 60. On disait que les troupes françaises étaient entrées à Rome.

Le parquet s'est assez bien tiré des paiemments de la liquidation, quoique ses clients lui aient fait éprouver, dit-on, pour 1,500,000 à 1,800,000 fr., de pertes. On ne cite qu'un agent qui ait eu besoin d'avoir recours à la caisse syndicale.

La Banque a baissé de 50 fr. a 2,200. Tous les chemins de fer étaient offerts et un peu en baisse.

Après la Bourse à 4 heures, on faisait dans la coulisse 81 50.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture préced.
5 0[0 j. du 22 mars.	82 30	82 30	81 15	81 70	82 90
4 1[2 0[0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0[0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	67 »
3 0[0 j. du 22 déc.	52 80	53 »	52 15	52 60	53 30
Action de la Banque.	2240 »	2240 »	2205 »	2200 »	2245 »
Obligations de la Ville	1080 »	» »	» »	1075 »	1070 »
4 canaux avec prime.	1000 »	» »	» »	1000 »	1000 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	50 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	800 »
Bourgogne, Act. de j.	55 »	» »	» »	55 »	» »
Caisse hypothécaire..	135 »	» »	» »	135 »	135 »
Mine de la Grand'-Combe	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2700 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	67 1[4	Belgique, Emp. 1840..	89 »
Emprunt romain.........	» »	Belgique, Empr. 1842.	89 »
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0[0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1[2 hollandais....	» »
Dette passive............	» »	Empr. portugais 5 0[0..	» »
Trois 3 0[0 1841..........	33 1[4	Emprunt du Piémont..	» »
Do Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	370 »
	Versaille, R. D.	180 »	177 50	185 »
	Versailles, R. G	155 »	155 »	160 »
	Paris à Orléans,	770 »	760 »	760 »
	Paris à Rouen,	500 »	500 »	500 »
	Rouen au Havre,	» »	» »	250 »
	Avignon à Marseille,	185 »	185 »	185 »
	Strasbourg à Bâle,	100 »	97 50	100 »
	Du Centre,	287 50	285 »	390 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	400 »	402 50	400 »
	Du Nord,	410 »	408 75	411 25
	Paris à Strasbourg,	357 50	356 25	357 50

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20